

CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE 2022-2028
Avec le PETR Pays d'Auch



<p>PAYS D'AUCH PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL</p>	<p>ASTARAC ARROS EN GASCOGNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES</p>	<p>Val de Gers Communauté de Communes</p>	<p>Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne</p>
<p>grand BLUCH CŒUR DE GASCOGNE</p>	<p>G R S LE DÉPARTEMENT</p>	<p>POUR UN GREEN NEW DEAL PACTE VERT EN OCCITANIE</p>	

SOMMAIRE

Table des matières

PREAMBULE	3
ARTICLE 1 : OBJET	6
ARTICLE 2 : DUREE	6
ARTICLE 3 : PROJET DU TERRITOIRE DU PETR DU PAYS D'AUCH	6
ARTICLE 4 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION	21
ARTICLE 5 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DU GERS VIS-A-VIS DU TERRITOIRE.....	30
ARTICLE 6 : TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT A L'HORIZON 2028 ET ENJEUX DE TRANSFORMATION ET DE TRANSITION DU PETR DU PAYS D'AUCH.....	32
6.1 – LES TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES.....	32
6.2 – OBJECTIFS STRATEGIQUES PARTAGES ET MESURES OPERATIONNELLES.....	38
ARTICLE 7 : INTERVENTION DU DEPARTEMENT DU GERS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT	39
ARTICLE 8 : INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT	41
ARTICLE 9 : INTERVENTION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT.....	41
ARTICLE 10 : GOUVERNANCE.....	42
ARTICLE 11 : RENFORCEMENT ET COORDINATION DE L'INGENIERIE TERRITORIALE SUR LE PETR DU PAYS D'AUCH	44
ARTICLE 12 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE ET DE SUIVI DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE.....	44
12.1 LE PROGRAMME OPERATIONNEL ANNUEL, OUTIL DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU CONTRAT.....	44
12.2 – LE PROGRAMME PLURIANNUEL PREVISIONNEL DE PROJETS ET D'INVESTISSEMENTS 2022-2028, OUTIL DE SUIVI PLURIANNUEL INDICATIF DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE	45
ARTICLE 13 : MODALITES D'EVALUATION	46
ARTICLE 14 : MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION.....	46
ARTICLE 15 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS	47
LE PRESIDENT DU CA GRAND AUCH CŒUR DE GASCOGNE	47
FICHE MESURE N°1	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
FICHE MESURE N° 2.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
FICHE MESURE N° 3.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
FICHE MESURE N°4	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
FICHE MESURE N°5	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
FICHE MESURE N°6	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
FICHE MESURE N°8	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Auch, représenté par Céline SALLES sa Présidente,
L'Agglomération de Grand Auch Cœur de Gascogne représentée par Bernard PENSIVY son Président,
Le Conseil Départemental du GERS représenté par Philippe DUPOUY son Président,

Le Conseil Régional Occitanie représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération du PETR du Pays d'Auch n° xxx en date du 12 avril 2023,

Vu la délibération du Conseil Départemental du Gers de xxx n° xxx en date du xxx,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne n° xxx en date du 6 avril 2023,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne n° xxx en date du xxx

Vu la délibération de la Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne n° xxx en date du xxx

Vu la délibération de la Communauté de Communes Val de Gers n° xxx en date du xxx

Vu les délibérations de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 25 mars 2021 (2021/AP-MARS/14) et du 16 décembre 2021 (2021/AP-DEC/07)

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional n° xxx en date du xxx approuvant le Contrat Territorial Occitanie

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Sur la période 2018-2021, la première génération des politiques territoriales de la Région Occitanie a permis de structurer des Territoires de Projet sur l'ensemble de la région à travers 56 Contrats Territoriaux Occitanie. Ces contrats ont à ce jour, permis de programmer plus de 5 000 projets, représentant un investissement global de 3 milliards d'euros sur les territoires, avec une participation de la Région à hauteur de plus de 500 millions d'euros, dans des domaines aussi divers et essentiels que le cadre de vie, la transition écologique et énergétique, les grands équipements de centralité, les services, les infrastructures de développement économique, la culture et la valorisation du patrimoine, le sport, le tourisme, ...

Depuis 2018, le Pays d'Auch s'est doté d'un document de référence, à la fois gardien d'une vision commune pour son avenir et outil pour faire valoir ses intérêts et ses contributions auprès de ses partenaires : le projet de territoire.

Le contexte actuel, surtout lié à la crise sanitaire, a poussé à une réactualisation du projet de territoire, qui ne nécessitait pas de révision complète de toutes les thématiques, mais principalement une mise en avant de l'accompagnement des territoires vers la résilience et la Transition Ecologique et Energétique.

Dans ce contexte institutionnel mouvant et face à de nouvelles exigences, la version actualisée de 2022 du projet de territoire du Pays d'Auch s'attache à mieux reconnaître le fonctionnement réel du PETR, tout autant qu'à être au rendez-vous de ces nouvelles politiques contractuelles.

Rester unis, pour (se) penser ensemble et agir de concert

L'AGGLOMERATION DU GRAND AUCH CŒUR DE GASCOGNE a pris ses marques suite à la fusion en 2017 des deux EPCI qui la composent (Grand Auch et Cœur de Gascogne). Elle poursuit le soutien au développement d'Auch et de son pôle urbain (Pavie, Preignan, Duran) en tant que « ville d'équilibre » dans l'aire métropolitaine toulousaine et « locomotive » du territoire gersois ; ceci tout en veillant à l'équilibre avec les communes rurales qui composent l'agglomération.

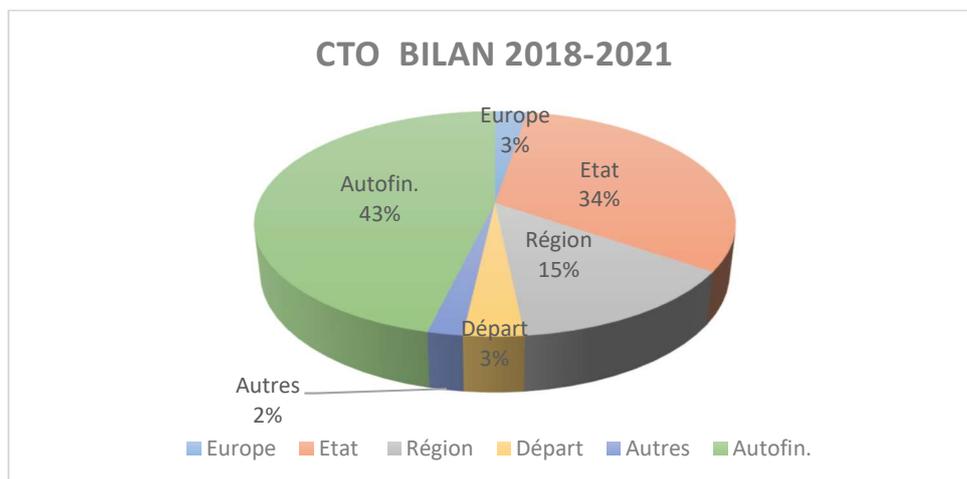
L'ASTARAC composée des 3 EPCI du sud du Pays d'Auch – CC Astarac Arros en Gascogne, CC Cœur d'Astarac en Gascogne et CC Val de Gers – se structure autour d'un maillage Nord/Sud de vallées et de coteaux qui présentent une forte identité et engagent un fonctionnement autour de plusieurs bassins de vie. Alors que les problématiques de « l'hyper ruralité » imprègnent leur fonctionnement d'ensemble, les trois EPCI de l'Astarac ont su prendre un nouveau souffle grâce au projet de création d'un Parc Naturel Régional. Cette partie sud s'organise ainsi pour faire reconnaître ses atouts et ses forces vives mais aussi et surtout ses ambitions en matière de développement.

Le Contrat Territorial Occitanie du Pays d'Auch a été un contrat atypique puisqu'il a été construit sur 2 volets : celui de l'Agglomération et celui des 3 autres EPCI (Val de Gers, Cœur d'Astarac en Gascogne et Astarac Arros en Gascogne) qui composent la partie Astarac du PETR.

Sur la période 2018/2021, ce sont près de 22 M€ d'aides publiques attribuées sur les projets qui ont émergés au plan local et générés des retombées sur l'économie locale.

Cela représente 140 projets qui ont été accompagnés sur notre territoire (agglomération et PETR) avec les financements suivants :

	HT	Europe	Etat	Région	Département	Autres	Autofin.
Total général 2018-2021 en euros	37 724 927	1 163 970	12 913 544	5 653 403	1 249 897	545 798	16 198 315



Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT.

Face à ces enjeux sociaux, environnementaux et économiques, le PACTE VERT Occitanie repose sur trois grands piliers :

1. La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
2. Le rééquilibrage territorial ;
3. L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : **faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.**

Les Contrats Territoriaux Occitanie (CTO) ont ainsi pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement impulsées par le PACTE VERT.

ARTICLE 1 : OBJET

Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) constitue le **cadre privilégié de Dialogue stratégique et de gestion avec les territoires** pour la mise en œuvre opérationnelle du PACTE VERT.

Il organise le **partenariat entre les différents cosignataires** et constitue la « **feuille de route stratégique** » partagée. Les signataires du contrat sont : le PETR du Pays d'Auch, la communauté d'agglomération de Grand Auch Cœur de Gascogne, le Département du Gers et la Région Occitanie pour la période 2022-2028, afin de réussir les transformations et transitions nécessaires pour répondre à l'urgence climatique.

Les intercommunalités du PETR du Pays d'Auch sont cosignataires du présent Contrat Territorial Occitanie, dans la continuité du partenariat dans les domaines du développement économique et de la mobilité qui s'est conforté et amplifié pour répondre à la crise COVID, notamment avec la dynamique L'OCCAL.

Véritable contrat d'objectifs, ce Contrat établit les objectifs stratégiques partagés, par l'ensemble des cosignataires, pour :

- **Promouvoir un nouveau modèle de développement**, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, garant du rééquilibrage territorial et favorisant l'adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique.
- **Agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi** dans le territoire ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent,
- **Mobiliser dans le cadre d'un contrat unique avec chaque territoire, l'ensemble des dispositifs et moyens d'action de la Région et des partenaires.**

Il contribue dans cette perspective à :

- Encourager les **dynamiques innovantes, accompagner les projets prioritaires** et **consolider les atouts** du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional.
- **Soutenir le maintien et la création d'une offre de services de qualité dans les petites villes/ bourgs centres qui ont vocation à remplir une fonction essentielle de résistance démographique et de vitalité de leurs bassins de vie respectifs.**

ARTICLE 2 : DUREE

Le présent contrat est conclu pour une période qui prend effet à compter de sa date d'approbation par l'ensemble des partenaires et **s'achèvera le 31 décembre 2028.**

ARTICLE 3 : PROJET DU TERRITOIRE DU PETR DU PAYS D'AUCH

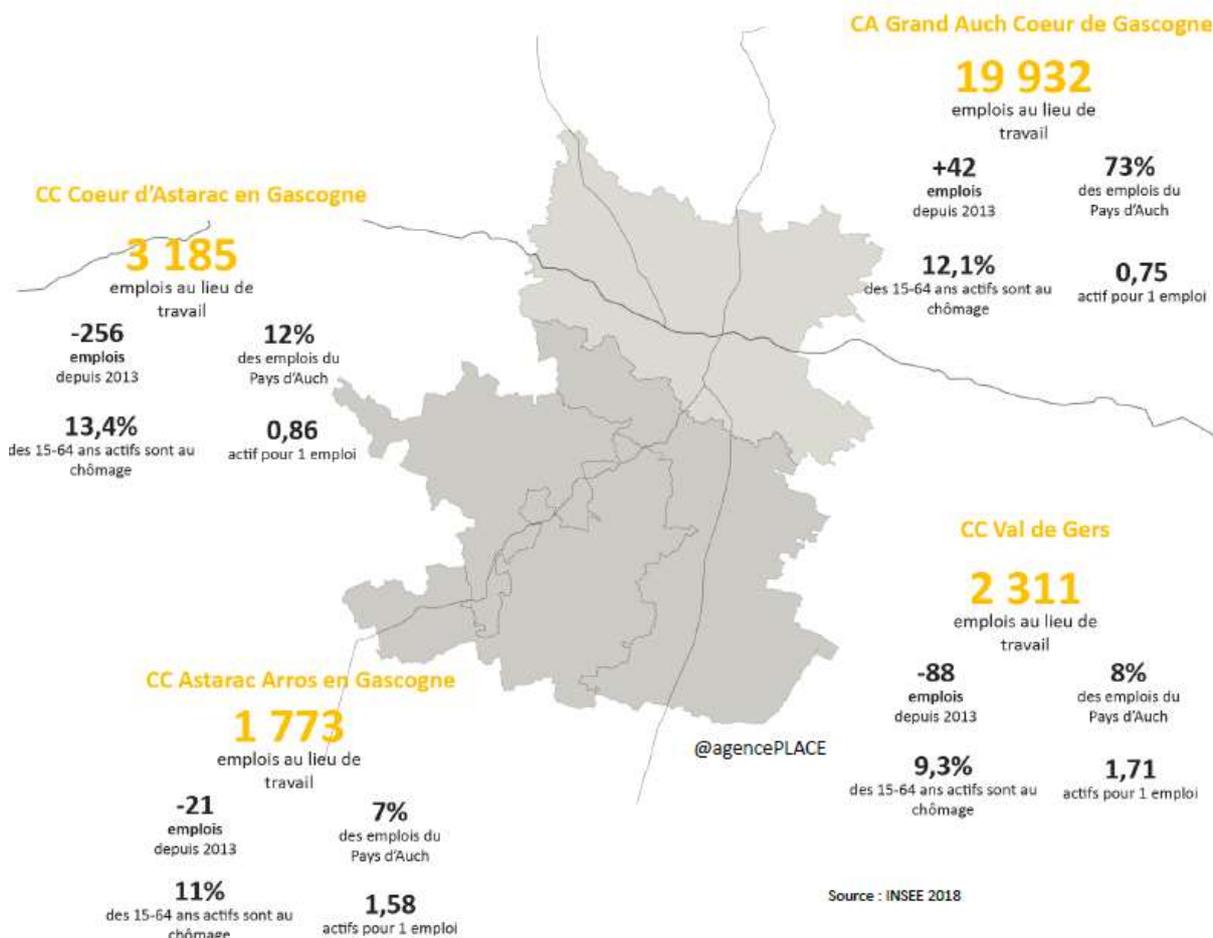
Depuis 2018, le Pays d'Auch s'est doté d'un document de référence, à la fois gardien d'une vision commune pour son avenir et outil pour faire valoir ses intérêts et ses contributions auprès de ses partenaires : le projet de territoire.

Le contexte actuel, surtout lié à la crise sanitaire, a poussé à une réactualisation du projet de territoire, qui ne nécessitait pas de révision complète de toutes les thématiques, mais principalement une mise en avant de l'accompagnement des territoires vers la résilience et la Transition Ecologique et Energétique.

Dans ce contexte institutionnel mouvant et face à de nouvelles exigences, la version actualisée de 2022 du projet de territoire du Pays d'Auch s'attache à mieux reconnaître le fonctionnement réel du PETR, tout autant qu'à être au rendez-vous de ces nouvelles politiques contractuelles. Il se dégage ainsi une stratégie axée autour de 4 grands enjeux

1. Renforcer l'attractivité du territoire par la création de richesses

PREMIER BASSIN D'EMPLOI DU GERS, LE PAYS D'AUCH EST ATTRACTIF.
MAIS LE DECLIN DE L'EMPLOI SE FAIT RESSENTIR AU SUD DU TERRITOIRE.



1.1 Soutenir l'agriculture et l'agroalimentaire et les accompagner vers la transition

Mettre en place les conditions nécessaires au maintien des emplois agricoles existants

Les productions agricoles héritées du modèle de polyculture et élevage sont diversifiées et présentes partout sur le Pays d'Auch. Avec une orientation historiquement tournée vers l'élevage de volailles, de bovins et d'ovins en Astarac et les cultures de céréales et oléagineux sur la CA Grand Auch Coeur de Gascogne. Si plusieurs modèles d'exploitation cohabitent sur le Pays d'Auch, des dénominateurs communs s'affirment :

_ Des productions locales, porteuses de qualité, valorisées via des labels ou démarches de certification (label rouge « Volailles fermières de Gascogne », porc fermier du Sud-Ouest, AOP, IGP, AOC...).

_ L'orientation vers le bio : 15% des agriculteurs et 15% des surfaces sont en bio (source : Chambre d'agriculture du Gers), le territoire étant au premier rang national s'agissant de la production des légumes secs et du soja.

Malgré le fait que l'agriculture reste un moteur de l'économie du territoire, les entreprises agricoles peinent à trouver des repreneurs, y compris dans la sphère familiale, et la perte d'emploi dans ce secteur s'amplifie d'année en année. Paradoxalement, le territoire dispose d'un réseau de formations agricoles actif et structuré mais qui souffre du déficit général d'attractivité adossé à la profession agricole.

L'installation de nouveaux publics et notamment des publics Non Issus du Milieu Agricole (NIMA) appelle des conditions favorables : communication sur les opportunités d'installation, mobilisation du foncier au service de modèles agricoles plus durables, accompagnement à la maîtrise du métier, formes de mutualisation ou d'organisation contribuant à rendre le métier plus attractif...

A ce propos, la diversification des métiers et des sources de revenus associées à l'exploitation peut contribuer à rendre la profession plus attractive : transformation des produits et vente à la ferme, productions d'énergies renouvelables, agritourisme (développement de gîtes, accueil à la ferme), ce qui engage des besoins de formation croissants et la généralisation des usages du numérique, une coordination étroite avec les acteurs du tourisme.

Accompagner les porteurs de projets de TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES

Sur le Pays d'Auch, des initiatives remarquables marquent le souci de créer des richesses en prenant appui sur les productions locales et de générer des emplois attractifs. C'est notamment le cas des Agro parcs créés sur Auch et Seissan, mais aussi des Coopératives agricoles comme celle de Val de Gascogne à Sainte-Christie. Les stratégies collectives ont permis de porter un projet structurant pour la consolidation de l'élevage bovin et ovin : l'abattoir d'Auch qui a permis de sauver et développer la filière viande de qualité (« *né, élevé et abattu dans le Gers* »). L'association des éleveurs du Gers compte donc aujourd'hui près de 500 éleveurs.

Par ailleurs, et grâce à ces outils, des entreprises ont éclos et se sont développées dans le domaine de la transformation des produits bio (BC Bio, Bio par Cœur...). Elles font venir certains approvisionnements nécessaires à leur production de l'extérieur, du fait de l'absence d'une production locale et/ou d'un manque de ressources disponibles sur le territoire (à l'exemple du maraîchage).

Encourager les installations orientées vers une AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET DE PROXIMITE

La faible densité de population sur le territoire reste un handicap majeur de développement de l'agriculture de proximité. Pour autant, de nombreux EPCI du Pays d'Auch souhaitent se donner les moyens de se saisir de ce sujet : recherche d'approvisionnements pour les cantines scolaires (CC Astarac Arros en Gascogne, CA Grand Auch Cœur de Gascogne), installation de maraîchers, création de filières de distribution (« points de massification » de la CC Astarac Arros en Gascogne), recrutement de chargés de mission dédiés (CC Astarac Arros en Gascogne) ... A plus grande échelle, des projets structurants s'attachent à développer l'agriculture de proximité et la qualité de l'alimentation :

_ La CA Grand Auch Cœur de Gascogne compte à la fois agir sur l'offre (installation facilitée d'agriculteurs) et la demande (restauration collective) à travers l'élaboration de son Projet Alimentaire Territorial.

_ Le projet de Parc Naturel Régional de l'Astarac a inscrit l'objectif d'une transition agroécologique dans ses orientations stratégiques : « *Cette orientation vise à réunir les conditions d'une agriculture économiquement viable et transmissible, socialement vivable et qui réponde de manière volontariste aux enjeux environnementaux et sociétaux, spécifiques de l'Astarac.* »²

1.2 Contribuer à faire du tourisme une filière d'avenir durable

Trois grandes entités structurent l'offre touristique du Pays d'Auch, loin d'être antagonistes, elles se retrouvent au contraire dans des rapports de complémentarités et d'emboîtements entre :

- **Un « nord » plus patrimonial** : ex-communauté de communes Cœur de Gascogne qui prend surtout appui sur Castéra-Verduzan, véritable locomotive via son offre thermale, sa base ludique et son patrimoine bâti et sur d'autres « pépites » telles que Lavardens, un des « Plus beaux villages de

France », le village patrimonial de Montaut-les-Créneaux, de même que celui de Castelnaud-Barbarens...

- **Un « sud » plus naturel et paysager** : l'Astarac offre des vues, notamment sur les Pyrénées, de grandes étendues paysagères, un relief. Entité géologique et historique, les vestiges archéologiques et le petit patrimoine viennent en bâtir l'identité. La région est aujourd'hui engagée dans un projet de candidature pour devenir un Parc Naturel Régional.

- **Un grand attracteur central** permettant de faire pivot : la ville d'Auch est labellisée « Grand site de la Région Occitanie » et « Ville d'art et d'histoire ». Elle rayonne également à l'international grâce au pôle des arts du cirque, Circa.

Malgré ces offres attrayantes, les acteurs du territoire ont conscience d'un certain nombre de défis touchant au fonctionnement touristique du Pays d'Auch. Notamment, **l'offre d'hébergement et de restauration s'avère déficitaire**, tant en quantité qu'en qualité. Auch notamment, ne bénéficie pas d'une offre hôtelière suffisante, surtout lorsqu'il s'agit d'accueillir des groupes. Aussi, l'offre peut paraître désuète, les hébergeurs et restaurateurs ne sont pas tous au rendez-vous des nouvelles pratiques touristiques : présence sur les plateformes internet (munies de commentaires utilisateurs), réservations en ligne, accès internet mais aussi nouvelles attentes en matière de confort, d'accès aux services, de flexibilité et de durée de séjours...

Pour agir, l'exploration de nouveaux modèles de mise en tourisme permet à la fois de générer du développement (local et durable) mais aussi de répondre à ces défis relatifs au fonctionnement touristique du Pays d'Auch.

S'emparer du « SLOWTOURISME » En prenant soin de ce qui fait l'identité du Pays d'Auch

« Le Slow Tourisme c'est l'art de voyager tout en prenant son temps, de s'imprégner pleinement de la nature qui nous entoure et de la richesse du patrimoine. C'est privilégier les rencontres, savourer les plaisirs de la table, avec le respect du territoire et de ses habitants.³ »

Déjà promu comme un axe de développement touristique dans le précédent projet de territoire, le « Slow Tourisme » fait sens pour la plupart des acteurs du Pays d'Auch. Ce modèle porte en effet des valeurs de respect des espaces naturels et paysagers, vecteurs d'émerveillement ; de mise en valeur du patrimoine, aussi « petit » soit-il ; de rencontres humaines, notamment entre touristes et habitants ; de ralentissement des rythmes et de recherche de bien-être... Le socle de ce modèle repose donc sur l'identité du territoire, son « terroir » qui doit être écrit, partagé et surtout mis en valeur par tous les acteurs touristiques.

Façonneurs des paysages, les agriculteurs disposent ici d'un rôle central. Généralement dotés de petits revenus issus de leurs cultures, ces professionnels peuvent être intéressés par une deuxième activité leur assurant un complément de ressource. Celle-ci peut s'orienter vers une transformation des produits et vente à la ferme et/ou le développement d'une offre d'hébergement/restauration. Certaines enseignes du Pays d'Auch figurent déjà dans les réseaux « Bienvenue à la ferme » et « Accueil paysan » qui assurent la promotion d'un tourisme « rural » et accessible à tous.

De même, certains engagements trouvent déjà des échos sur le Pays d'Auch : Mirande fait partie du réseau des « Cittaslow », ces villes qui ont décidé de positionner la lenteur comme un atout à leur développement ; la CA Grand Auch Cœur de Gascogne et la CC Astarac Arros en Gascogne sont labellisées « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » et « Territoire engagé pour la Nature » ; le projet de PNR Astarac est bâti sur un modèle répondant du « Slow Tourisme » ... Pour autant, ce modèle nécessite d'être porté plus fort et surtout se doit d'être incarné par les principaux acteurs touristiques. Pour ce faire, le recensement et la promotion des offres déjà existantes et l'affirmation de ce parti-pris « Slow » doivent être appropriés par tous les Offices de Tourisme du Pays d'Auch, si possible au travers d'une communication pensée de manière commune.

Guider le touriste sur le territoire via L'ITINERANCE DOUCE

Quoiqu'encore largement motorisée (voiture individuelle, camping-caristes, motards...), l'itinérance douce prend de l'ampleur dans les nouvelles pratiques touristiques. Le vélo, la marche à pied, le cheval ou le canoë sont des offres de plus en plus plébiscitées pour visiter les territoires choisis pour les vacances. Pour cela, les lieux d'accueil doivent se doter d'itinéraires adéquates, aménagés et balisés, ponctués d'offres régulières de services (stations de réparation de vélo, points d'eau, aires de repos...), d'hébergement et de restauration.

Le Pays d'Auch est en train de mettre en place les conditions favorables à ce type d'activités : réalisation d'un Schéma des itinérances douces par le PETR, création de boucles cyclo-touristiques

par la CC Astarac Arros en Gascogne, prospection pour la mise en place du label « accueil vélo » le long de la vélo-route de la Baïse, réflexions autour de la création d'itinéraires équestres (la route de D'Artagnan) ...

Cette façon de voyager porte haut les enjeux liés à la mobilité (douce) et s'affranchit des frontières. En effet, il est préférable de penser ces itinéraires à large échelle (Pays, Département...), pour leur assurer une cohérence d'ensemble et des parcours élargis (éviter la fin brutale d'une piste cyclable une fois passée la limite communale ou le changement de signalétique à l'entrée d'un nouvel EPCI...). Aussi, le développement de l'itinérance douce est un bon moyen de mettre naturellement en réseau les Offices de Tourisme du territoire, au nombre de quatre.

1.3 Renouveler et vivifier le tissu économique par la formation et la transmission d'activité des pôles d'enseignement supérieurs

Le pôle d'enseignement supérieur de l'agglomération est un vecteur important de développement. En son sein, Auch rayonne principalement au travers de son IUT rattaché à l'université de Toulouse 3, des écoles d'infirmiers (IFSI) et de professorat (INSPE). L'offre est également alimentée par l'école des métiers de Pavie et les lycées proposant des parcours professionnels. Ce pôle auscitain trouve des relais, sources de partenariats, sur le reste du Pays d'Auch, notamment dans les lycées agricoles de Mirande et de Masseube.

Pour se développer ou se maintenir, ces filières ont besoin de renouveler leur main d'œuvre et/ou de trouver des repreneurs. Cependant, les enjeux de formation et de transmission d'activité nécessitent d'être appréhendés au regard des difficultés de recrutement de certaines entreprises du territoire, du constat du déficit d'attractivité de certaines formations ou encore des décalages qui peuvent exister entre les offres d'emploi proposés localement et la qualification et/ou les aspirations des demandeurs d'emplois.

MIEUX CONNAITRE LES CIBLES ET LES BESOINS

Des habitants d'aujourd'hui, de demain et des entreprises du territoire

Sur le Pays d'Auch, le constat du déficit d'attractivité de certaines formations et des décalages qui peuvent exister entre les offres d'emplois proposées localement et la qualification et/ou les aspirations des demandeurs d'emploi invitent à une meilleure connaissance des cibles et des besoins. En effet, la formation et la transmission des activités touchent un panel de publics dont les besoins ne sont pas identiques :

- _ **Les jeunes**, d'abord et surtout, avec la difficulté de les « fixer » sur le territoire.
- _ **Les saisonniers**, qui se confrontent à un manque de « parcours » professionnel quand ils arrivent sur le territoire : difficile pluriactivité, peu de mises en réseau entre employeurs... Au contraire territoires voisins tel que le Lot-et-Garonne.
- _ **Les adultes en reconversion professionnelle** ou « école de la deuxième chance ».
- _ Le « retour à l'emploi » des **publics les plus fragiles**.
- _ **Les employeurs**, qui envisagent les formations en adéquation avec leurs besoins de personnel.

Pour devenir plus ambitieux en termes de formation et de reprise d'activité, les acteurs du Pays d'Auch souhaitent connaître les besoins de cette pluralité de publics. Ceci pour proposer des offres plus en « phase » et qui font sens avec le fonctionnement socio-économique du territoire. Des relais utiles sont ici possibles avec les représentants des entreprises et les acteurs au contact des publics en formation ou en recherche d'emploi. La création de l'École de la Transition Ecologique (ETRE) à Clermont-Pouyguillès vient illustrer la capacité du territoire à se mobiliser pour bénéficier d'un dispositif régional adapté aux ambitions qu'il se donne.

PROMOUVOIR LES FORMATIONS, LES METIERS ET LES SAVOIR-FAIRE

Pour valoriser les emplois offerts par le territoire, notamment agricoles

Sur le Pays d'Auch, il existe un panel d'offres de formation et de reprise d'activité qui invitent à être données à voir. Cette valorisation passe par différents moyens en partant de la communication des entreprises et des établissements de formation jusqu'à des actions qui touchent directement les différents publics : forum des métiers/de l'emploi (« Forum de l'emploi et de l'apprentissage » de la CC Astarac Arros en Gascogne), sensibilisation et pédagogie sur l'alternance, journée des métiers d'art, marchés de producteurs...

Certaines structures accueillant les publics peuvent être des relais (Maison de la Jeunesse et de la Culture...), de même que les acteurs touristiques. A l'instar de l'Office de Tourisme de la CC Cœur

d'Astarac en Gascogne qui souhaite mettre en œuvre des projets de valorisation des métiers et savoir-faire du lycée agricole de Mirande.

LEVER LES FREINS A L'INSTALLATION Pour faire venir et conforter les bassins d'emplois

Même s'ils peuvent en être le moteur, l'emploi et la formation représentent un des multiples facteurs d'installation sur un territoire. Les jeunes, mais aussi les autres ménages, ont à combiner plusieurs autres paramètres avant de venir élire domicile :

_ **L'accès au logement**, en fonction de la situation dans laquelle se trouve les ménages : locatif, social, accession à coût abordable... Là-dessus, certaines offres sont aujourd'hui encore faibles, notamment en ce qui concerne le logement des jeunes et des personnes fragiles. La lutte contre la vacance en cœur de ville et de village et la mobilisation des bailleurs sociaux sont à intensifier.

_ **L'emploi du conjoint** est souvent identifié comme un frein. Sur d'autres territoires, il existe des plateformes de mises en relation pour les personnes ayant été contraintes de suivre leur compagne/compagnon tel que le « site d'aide à l'embauche du conjoint » de la Bretagne Sud⁴.

_ Enfin, dans le secteur agricole, alors que le renouvellement des agriculteurs a du mal à se concrétiser, **l'accès au foncier** s'avère problématique à l'échelle du territoire.

Encourager et soutenir les installations D'ENTREPRISES A LA CAMPAGNE

Sur le reste du Pays d'Auch, quelques entreprises ont fait le choix de s'implanter en milieu rural et de tirer parti d'activités de sous-traitance : Erme à Montégut-sur-Arros, ETRI à Villecomtal-sur-Arros... Cette filière permet donc à des secteurs les plus enclavés de trouver des moteurs de dynamisme, de moderniser leur économie.

1.4 Inscrire le territoire au cœur des nouvelles pratiques liées au numérique

Le numérique est un élément fondamental de l'attractivité du territoire. Il ouvre sur de nouveaux usages qui simplifient les pratiques, réduisent la distance ou la rendent moins nécessaire.

Lutter contre LES ZONES BLANCHES

Le Gers figure dans le peloton de tête des territoires ruraux connectés. La couverture territoriale permet d'échapper aux risques de la fracture numérique. Les efforts d'équipement ont été engagés de longue date et à haut niveau, tous les EPCI du Pays d'Auch ont notamment su être au rendez-vous du récent appel à projet « Wifi 4 eu » pour l'équipement numérique de lieux publics. La création à venir d'un Datacenter à Auch viendra asseoir solidement le positionnement offensif du territoire dans ce secteur.

Développer et stimuler LES USAGES DU NUMERIQUE

Le numérique est un levier pour faciliter le développement et le renouvellement du tissu économique et des services de proximité. Il ouvre grand les portes au télétravail, à la télémédecine, aux espaces de coworking, tiers-lieux... Qui favorisent les démarches collectives (et la mutualisation de moyens), pallient au manque de professionnels (de santé notamment), réduisent les déplacements (motorisés) et redonnent de l'attractivité aux espaces éloignés des pôles d'emplois (centres-bourgs et villages de l'espace rural).

2. Accompagner le changement vers des modes de vie plus durables

2.1 Encourager les mobilités durables, adaptées au territoire

L'enclavement est la toile de fond du fonctionnement du Pays d'Auch. Les problématiques qui en découlent constituent un cadre de très forte contrainte, subi par l'ensemble des composantes du

territoire. Les enjeux d'accessibilité associés à l'amélioration des infrastructures de déplacement (route et train) sont de tout premier ordre.

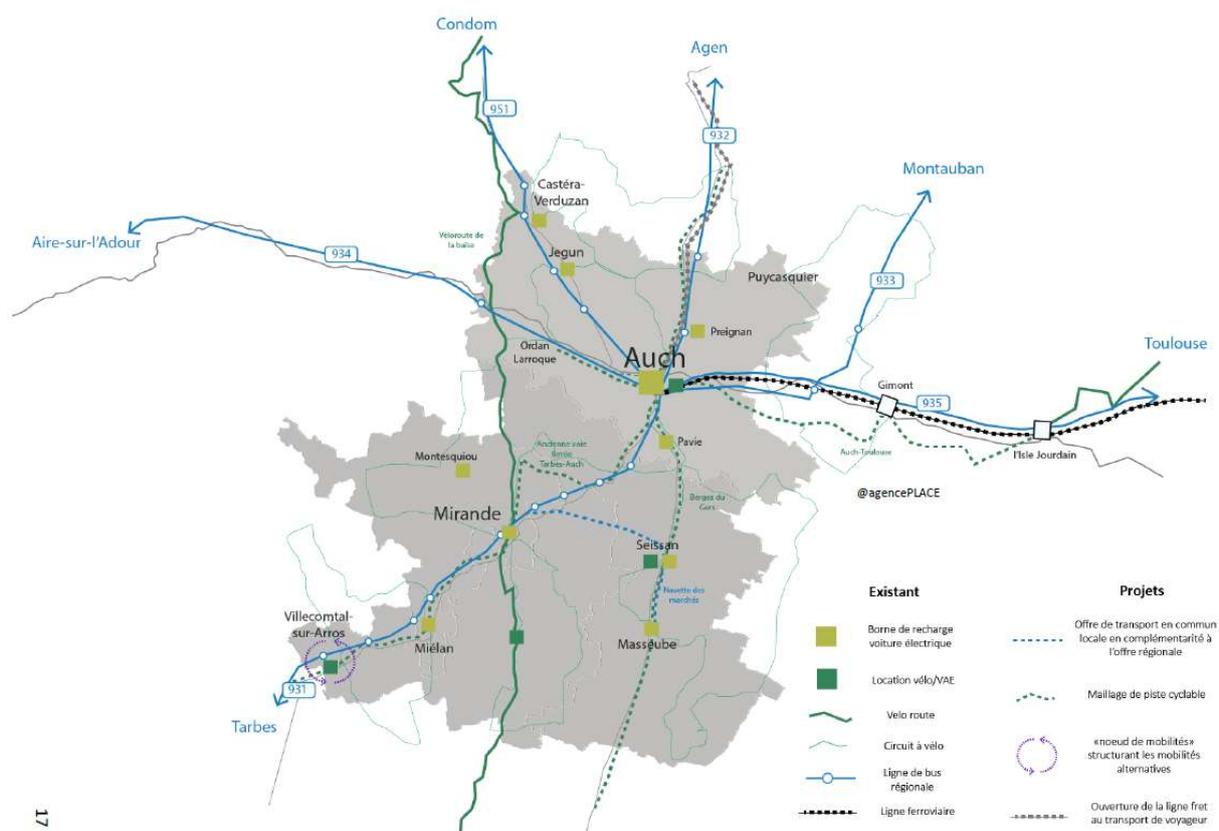
En ce qui concerne les déplacements du quotidien, la mobilité est très majoritairement motorisée sur le Pays d'Auch. La voiture individuelle est même indispensable dans de nombreux endroits du territoire. Pour autant, tous les EPCI souhaitent s'engager dans la mobilité de demain, du « comment faire mieux » pour que cet aspect de la vie quotidienne gagne en performance, en cohérence et prenne sa part dans les objectifs de transition écologique et énergétique.

Tour d'horizon de l'offre des différents modes de déplacement alternatifs, existante ou en projet :

- **Les modes actifs** (vélo, marche à pied) : un certain nombre de tronçons, dédiés ou non, ont été aménagés ou vont être aménagés pour la pratique des modes actifs. Ces aménagements, s'ils sont poursuivis et achevés, dessinent des grands itinéraires Nord-Sud (vélo-route V82, berges du Gers) et Ouest-Est (le long de la RN124). Ces projets structurants figurent au sein des grands schémas d'aménagement (schéma cyclable de la Région Occitanie, SCoT de Gascogne, 5ème Schéma Départemental du Tourisme...).

- **Le covoiturage** : ce modèle fonctionne actuellement sur un réseau « informel » d'usagers qui se donnent rendez-vous sur des aires « spontanées ».

- **Les véhicules électriques** : peut-être un des modes les plus évidents pour répondre aux particularités du territoire (longues distances, enclavement, routes étroites...). Cette alternative pose la question de l'installation de bornes en réseau et l'enjeu de la production d'électricité.



Soutenir les offres existantes à travers L'ANIMATION ET LA COMMUNICATION et accompagner les usagers vers le changement

Mettre à disposition sa voiture à qui veut, partir en stop organisé au travail, laisser sa voiture pour finir le trajet à vélo, acheter un véhicule tout électrique... Les changements ne sont pas toujours évidents et les freins sont encore nombreux. D'où la nécessité d'accompagner les usagers désireux de changer leur façon de se déplacer.

D'abord, **en communiquant davantage sur les offres qui existent déjà** et en faisant en sorte de les maintenir : liaison ferroviaire Auch-Toulouse, entretien des réseaux de voirie, lignes de bus régionales...

Ensuite, **en ciblant des publics spécifiques et en leur proposant un accompagnement**. Tout le monde ne changera pas du jour au lendemain ses modes de déplacement. En revanche, certaines personnes ont déjà des difficultés à se déplacer : les jeunes, les seniors et les personnes disposant de petits revenus. Des efforts ciblés peuvent ainsi être mis en place pour accompagner prioritairement ces personnes dans la mobilité et petit à petit venir convaincre les personnes ayant plus de choix de leurs modes de déplacement.

Enfin, **la mise en place d'une animation renforcée sur le sujet**, notamment via des postes dédiés (chargés de mission mobilités) permettront de mettre des moyens sur les ambitions données.

Encourager les EXPERIENCES INNOVANTES pour donner à voir les possibles

Sur le Pays d'Auch, des initiatives marquent l'envie de sensibiliser progressivement les usagers aux mobilités de demain :

- _ le projet de la maison des mobilités sur Auch ;
- _ Un projet de « Pôle d'Echange Multimodal » (PEM) sur Villecomtal-sur-Arros : un lieu de rendez-vous de tous les modes doux, construit à partir d'un arrêt de bus et qui offre la possibilité de changer de mode grâce à 6 VAE, une borne de recharge ultra-rapide pour voitures électriques et une aire de covoiturage ;
- _ Un véhicule électrique en autopartage à Preignan : un ancien véhicule de La Poste mis à disposition pour les habitants ;
- _ Un projet de mise à disposition d'un véhicule électrique sans permis sur la CC Astarac Arros en Gascogne (portage CIAS et WiMoov)...

Même s'ils ne sont pas/plus compétents en matière de mobilité, les EPCI restent des moteurs du changement et sont porteurs de projets inspirants qui méritent d'être encouragés et soutenus.

Pour dessiner un maillage, **la fonction touristique et récréative peut être activée pour encourager la création de nouveaux modes de transport**, notamment en milieu rural. Ce sont des points d'appui pour les usages du quotidien : Schéma des itinérances douces en cours de réalisation par le PETR du Pays d'Auch, vélo-route de la Baise...

2.2 Exploiter durablement les ressources naturelles

Poursuivre, engager des démarches en faveur de la GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU tant en quantité qu'en qualité

L'ensemble du Département du Gers est classé en « Zone de Répartition des Eaux » (ZRE) c'est-à-dire qu'il couvre des « zones présentant une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins.⁵ » La ressource en eau se trouve notamment menacée par le changement climatique. La quasi-totalité des prélèvements dédiés à l'alimentation des populations en eau potable, à l'économie agricole et industrielle et aux activités de loisirs dépendent du système NESTE. Ce dernier risque d'être directement concerné par des fontes de neiges de plus en plus tardives qui auront un impact sur les réservoirs de haute montagne et sur le système de réalimentation qui en découle.

En termes de qualité, globalement, sur le Pays d'Auch l'état écologique des masses d'eau superficielles est « moyen ». La dégradation de la qualité des eaux superficielles de nombreuses rivières est principalement le fait de la présence significative de nitrates et de pesticides. Ceux-ci sont majoritairement utilisés dans le cadre des productions agricoles de grandes cultures⁶.

L'équilibre entre les besoins et les ressources apparaît donc fragile, les risques futurs sont à anticiper dès aujourd'hui. Une certaine conscience collective est à l'œuvre et des actions responsables sont portées par des acteurs variés :

- _ Le Département du Gers est un des acteurs de la gestion de la ressource en eau, et notamment sur le plan qualitatif.
- _ L'association Arbre & Paysage 32 mène des actions en faveur de la rétention et la régulation de l'eau dans le sol (plantations de haies, évolutions des pratiques agricoles...).
- _ « La Mirandette » est une ferme expérimentale qui a ouvert ses portes à Masseube, elle teste notamment des solutions favorables à une moindre consommation d'eau dans le système agricole.
- _ Une des orientations du projet de PNR Astarac consiste à « Porter la responsabilité de tête de bassin » et faire de la préservation de la ressource en eau un axe transversal⁷.

La gestion durable de la ressource en eau est l'affaire de tous. Elle appelle une mobilisation à toutes les échelles et sur tous les aspects : stockage (retenues collinaires...), entretien des cours d'eau, préservation de la qualité, sensibilisation des publics, prise en compte dans les activités économiques (agriculture, tourisme...), etc.

Associer les ENERGIES RENOUVELABLES à l'infrastructure économique

Le bois

Sur le Pays d'Auch, les CC Val de Gers et Astarac Arros en Gascogne comportent parmi les surfaces forestières les plus importantes du département. Ces deux EPCI se sont engagés dans des démarches (études de massifs élaborées par le CRPF) visant à explorer les conditions de valorisation de ces massifs, notamment via le potentiel de création de filières bois-énergie. Ces dernières trouveraient facilement des débouchés puisqu'actuellement, 8 des 27 chaufferies bois situées sur le Département du Gers se trouvent sur le Pays d'Auch.

La biomasse

Terre agricole et d'élevage, une très grande partie des activités du Pays d'Auch ne vont pas sans la production de déchets et de résidus de matière organique. Ceux-ci sont autant de sources d'énergie potentielles qui peuvent être valorisées.

Certains EPCI et/ou porteurs de projets se sont d'ores et déjà saisi de méthodes de production jouant des vertus énergétiques de la biomasse :

- _ Le centre de méthanisation Biogaz à Auch,
- _ L'entreprise Abadie à Estampes,
- _ Réalisation de l'Atlas de la qualité des sols et du potentiel de Biomasse par la CC Astarac Arros en Gascogne...

Le photovoltaïque

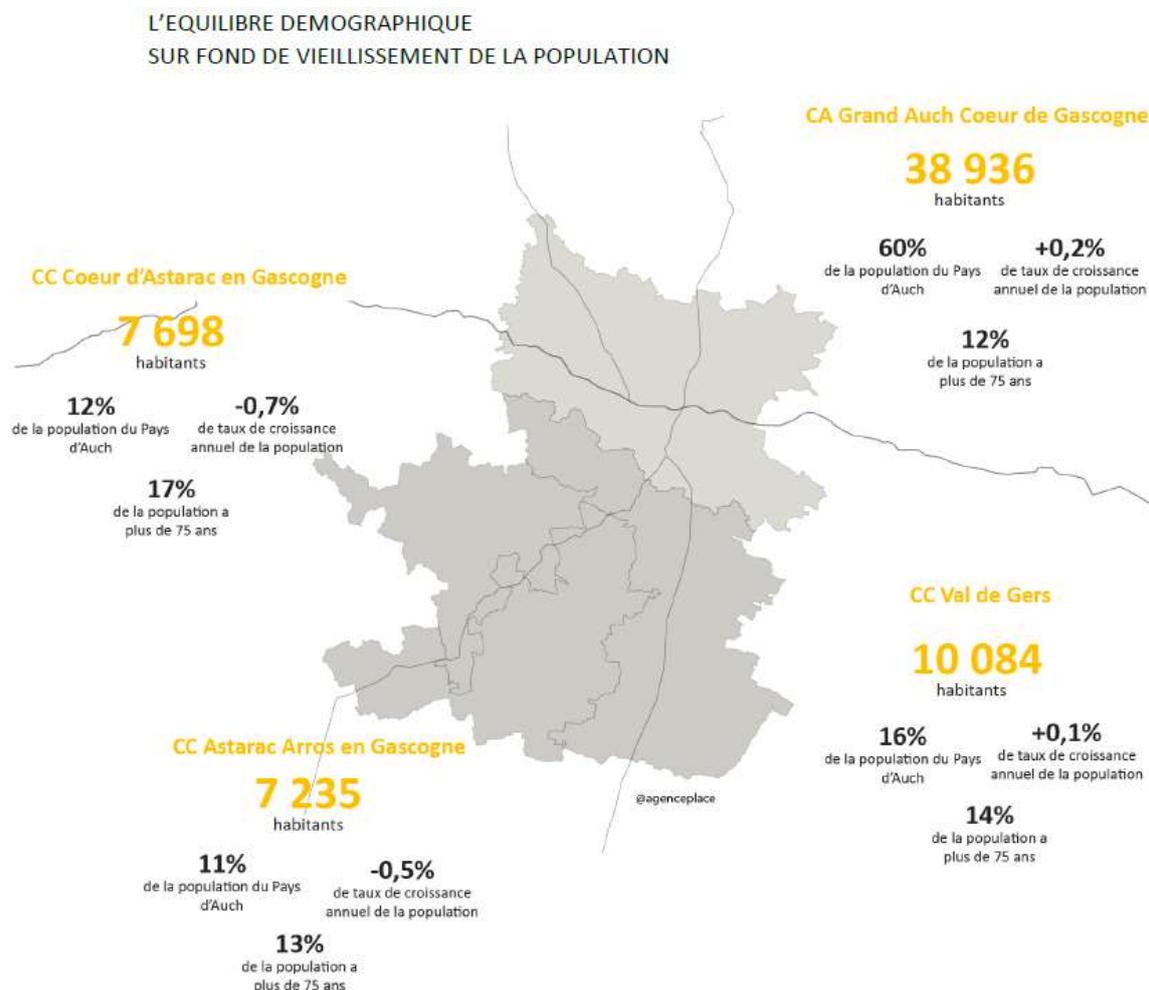
Au vu de son ensoleillement annuel moyen (1350 KWh/m²), légèrement supérieur à la moyenne nationale, le département du Gers dispose de conditions favorables au développement de l'énergie solaire⁸.

Plusieurs typologies d'installation sont présentes ou envisageables sur le territoire :

- _ Les installations pour l'habitat individuel : elles constituent la grande majorité des installations solaires gersoises (plus de 90%).
- _ Les installations pour les bâtiments collectifs tertiaires, industriels, commerciaux, agricoles. Certains EPCI s'en sont saisis pour équiper leurs bâtiments publics, à l'instar de la CC Astarac Arros en Gascogne. La Chambre d'Agriculture 32 accompagne également des projets en « Agrivoltaïsme » pour les agriculteurs souhaitant équiper leurs fermes de panneaux solaires.
- _ Les installations au sol ou fermes photovoltaïques : une opportunité pour valoriser des terrains dont le sol est pauvre, pollué ou d'ores et déjà artificialisé. Il est cependant nécessaire que cette démarche soit encadrée notamment à travers la charte ENR mise en place à l'échelle départementale pour étudier et coordonner ces projets émergents.

3. Mettre en place les conditions du « bien vivre » en Pays d'Auch

3.1 Conforter la vitalité des bassins de vie par les services du quotidien



L'armature territoriale est un élément socle de l'ambition portée par le projet de territoire du Pays d'Auch. Elle repose sur cinq niveaux de polarités qui dessinent des bassins de vie :

- Le système auscitain qui se compose d'Auch – Pavie – Preignan – Duran, aux fonctions rayonnantes, dont l'aire d'influence embrasse les communes de l'ex CC du Grand Auch et la partie nord de la CC Val de Gers.
- Le système autour de Mirande et de son aire d'influence sur une partie des communes du nord de la CC Astarac Arros en Gascogne.
- Les bourgs structurants de l'espace rural. Pour la plupart anciens chef-lieu de cantons, ils assurent aujourd'hui des fonctions de proximité significatives pour leurs bassins de vie, souvent dans un fonctionnement en réseau.
- Une trame de proximité, composée de bourgs relais souvent fragilisés par des risques de fermeture de commerces de première nécessité et de rationalisation de la localisation de certains services. C'est le maillage « à ne pas perdre » puisqu'inscrit dans une armature stratégique d'habitudes du quotidien qui permet de maintenir un certain niveau d'attractivité.
- Un ensemble de villages viennent enfin participer de la vitalité de l'espace rural, disposant bien souvent d'une offre limitée à l'école.

La revitalisation des centralités fait partie des lignes de force du projet de territoire du Pays d'Auch, et ce depuis 2018. L'ensemble des acteurs mettent en place des actions structurantes pour l'avenir de leurs centralités. Ils s'attachent à porter et traduire l'armature des centralités dans les documents stratégiques (SCoT de Gascogne, schémas régionaux...) et se saisissent des démarches de projet en faveur de la revitalisation : programmes Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain, appel à projet « Bourg-centre » de la Région Occitanie...

VEILLER AU MAINTIEN de l'offre de services de proximité par l'innovation et la mise en réseau

La santé

L'évolution de la démographie médicale appelle à une grande vigilance. Près de 50% des médecins en activité vont partir à la retraite dans les 5 ans à venir dans le Gers et cette évolution concerne particulièrement le Pays d'Auch. Le remplacement des médecins – du généraliste au spécialiste – éprouve des difficultés à être assuré. La fragilité de certains secteurs pourrait s'amplifier et affirmer le risque de déserts médicaux.

A chaque « strate » de l'armature sa stratégie pour conserver un niveau d'offre médicale attendu :

_ Le centre hospitalier d'Auch dispose d'une maternité et d'un service d'urgence. La présence de cet équipement est essentielle pour beaucoup de gersois tandis que l'attractivité de l'hôpital et de la ville des atouts pour faire venir et fixer des professionnels de santé, notamment des spécialistes. D'autres médecins sont installés dans l'agglomération, Pavie jouant une fonction de relais avec son pôle de santé.

_ Des pôles intermédiaires affirment une fonction de relais pour la couverture des besoins de santé de proximité : Mirande et Seissan pour les territoires du sud, toutes deux dotées de leurs récentes Maisons de Santé Pluridisciplinaires ; au nord, ce sont principalement les professionnels de santé associés au thermalisme (Castéra-Verduzan) qui couvrent une partie des besoins.

_ Dans les secteurs les plus éloignés, le tissu de professionnels « de base » (médecin généraliste, infirmiers, kinés) se concentre sur les principales polarités (notamment Villecomtal-sur-Arros, Miélan, Montesquiou) et présente des fragilités (« dernier » médecin, manque de pharmacies, temps d'accès aux urgences et à la maternité supérieurs à 30 minutes...). Ces secteurs sollicitent des réponses adaptées et innovantes, à l'instar de l'Etablissement d'Hébergement Temporaire de Montaut qui constitue un lieu de référence pour activer le lien social et les services en direction des personnes âgées.

Les commerces de proximité

Le commerce est aussi un des marqueurs de l'armature de proximité. A l'instar de la santé, plusieurs strates assurent des rôles différents sur le Pays d'Auch :

_ L'agglomération auscitaine concentre l'essentiel des surfaces de plancher commerciales du Pays d'Auch. Cette densité commerciale s'incarne dans de multiples lieux : le centre-ville, les zones commerciales des périphéries. Au sein du pôle urbain, les offres du quartier du Garros à Auch, celles de Pavie et de Preignan participent au maillage d'une offre de proximité.

_ Les bourgs structurants rayonnent chacun sur leur bassin de vie. En matière commerciale, cette fonction se décline essentiellement sur le registre de la proximité, notamment à travers l'alimentaire.

_ Les communes qui constituent la trame fine des villages de l'espace rural sont parfois confrontées au maintien du dernier commerce alimentaire et/ou ne peuvent plus assurer des fonctions de « première nécessité ».

Sur le Pays d'Auch, comme partout ailleurs, le commerce de proximité est en profonde mutation. Il appelle à un renouvellement des pratiques face à l'évolution des pratiques d'achat (commerce en ligne, livraisons) et des attentes des consommateurs (produits spécifiques, expérience client...). La question des reprises et des transmissions d'activités fait aussi défaut, notamment dans les espaces de faibles densités.

Les services aux publics

L'accès des publics aux services est un élément majeur de vitalité des territoires. La localisation de ces services construit des bassins de vie qui régissent le quotidien de leurs habitants : se rendre à la Poste, refaire sa carte d'identité, déclarer ses droits, mettre ses enfants à l'école... Sur le Pays d'Auch, chaque EPCI dispose d'une offre de services étoffée (Maisons France Services, structures d'accueil pour (jeunes) enfants...) et à destination d'une diversité de publics (familles, seniors, jeunes, personnes fragiles...). C'est une des lignes de force du territoire.

Face aux particularités du territoire, les EPCI du Pays d'Auch doivent faire preuve d'inventivité et penser « en réseaux » pour pallier les demandes des habitants des secteurs les plus éloignés (aller vers, rapprocher, concentrer...). Des projets innovants ont ainsi été développés à l'instar de la ludothèque itinérante de la CC Val de Gers, un outil intergénérationnel qui permet de lutter contre l'isolement.

3.2 Soutenir l'offre culturelle et sportive, pour une ruralité vivante et animée

Culturellement, Auch est plus « équipée » que le reste du Pays mais la ville assure une forme de « redistribution » de son offre culturelle sur ses communes proches, sur le Pays d'Auch et à l'échelle départementale via :

_ Son label « Pays d'art et d'histoire », outil fédérateur autour des enjeux de protection et de mise en valeur patrimoniale. Ce label est en cours d'extension à l'intégralité des communes de l'agglomération.

_ Le Pôle National des Arts du Cirque, Circa. Equipement à rayonnement mondial, il n'en demeure pas moins dans des actions très locales et dans une diffusion rurale. Tout au long de l'année, il propose, en plus de sa saison culturelle, des ateliers et des spectacles dans les établissements scolaires, l'option art du cirque au lycée du Garros à Auch, des ateliers destinés aux collèges gersois, des partenariats avec d'autres écoles de cirque du territoire.

_ L'association « Ciné 32 » dont le siège se trouve à Auch coordonne la diffusion et l'animation de 23 salles classées « Art et Essai » du Département. Ce réseau comprend les cinémas de Mirande et de Masseube. Suite à un important incendie qui a eu lieu en juillet 2021 sur le site d'Auch et qui a entraîné la fermeture d'une partie du bâtiment, l'association a entrepris de mener un projet de reconstruction mais aussi d'extension du cinéma auscitain afin de proposer une offre d'exploitation adaptée au public.

__ Le musée des Amériques - Auch , créé en 1793, compte parmi les tout premiers musées de France.

Installé dans l'ancien couvent des Jacobins, bâtiment occupé du début du XV^{ème} siècle à la Révolution par des religieux dominicains, il présente de riches collections qui se déclinent en deux grands ensembles : d'une part l'histoire de la ville et de la Gascogne depuis l'Antiquité jusqu'au XX^e siècle et d'autre part un important fonds extra-européen.

Labellisé « Pôle national de référence en art précolombien et art sacré latino-américain » par le ministère de la Culture en raison de la richesse de ses collections préhispaniques, le musée des Amériques — Auch affiche sa volonté de rayonner au niveau national et de faire de ce musée emblématique de la vie culturelle auscitaine, un pôle d'attractivité et de développement du territoire. Inscrit dans une véritable démarche d'accessibilité, les travaux réalisés au niveau du bâtiment et les outils de médiation mis en place, lui ont permis de bénéficier également du label Tourisme et Handicap.

Soucieux de ses visiteurs de plus en plus large, il offre une programmation riche et variée tout au long de l'année : ateliers d'arts plastiques, visites guidées, contes, concerts, expositions temporaires, résidence d'artistes...

Cet élan de diffusion de la culture sur les territoires ruraux profite donc du rayonnement de la ville-centre, mais il prend également appui sur ces territoires eux-mêmes, capables eux aussi de générer du développement culturel. C'est le cas de plusieurs festivals et associations qui trouvent en ces lieux les ingrédients nécessaires à leur épanouissement : mise à disposition de grands espaces, accueils enthousiastes de la part des collectivités qui reçoivent, soutiens de la part des habitants, subventions pour le développement en milieu rural... Ainsi, « Welcome in Tziganie » à Seissan, « Country in Mirande », « N'amasse pas mousse » à Castéra-Verduzan, « Eclats de voix » qui investit des lieux patrimoniaux du territoire. Tous ont su trouver un endroit où s'installer, en accord avec les besoins et les valeurs qu'ils recherchaient.

Composés de bassins de vie ruraux voire hyper-ruraux, l'animation culturelle prend encore plus de sens dans ces territoires où les effets de seuil ne permettent plus de bénéficier de certains services nécessaires à leur vitalité. La dynamique associative, les lieux d'animations (médiathèques, bibliothèques, salles polyvalentes, foyers ruraux...) viennent créer du lien social et de la vie sur ces territoires de faible densité.

Concernant le domaine sportif, le département du Gers et le Ville d'Auch se démarquent par une offre sportive variée et un nombre conséquent de bénévoles. En effet, un tiers des Gersois se déclarent bénévoles dans une association sportive (préfecture, 2022).

Cette dynamique incite notamment les communes à investir dans des équipements sportifs en plein air. La pandémie du COVID-19 ayant aussi impacté le domaine associatif dans le monde du sport, il est alors apparu essentiel de développer un maillage d'équipements à destination de la jeunesse et des sportifs en extérieur. Cela garantit en effet un accès permanent aux équipements pour tous les pratiquants.

De plus, la mise en place de projets multisports dans les bourgs ruraux permet de favoriser le lien social et le maintien de services à destination de la jeunesse.

Le Pays d'Auch est aussi un secteur où se développent les activités sportives de pleine nature.

En effet, la recherche d'espaces de plein air pour pratiquer des activités sportives est en plein essor. La commune de Masseube est d'ailleurs pressentie pour accueillir la maison départementale des activités sportives de pleine nature.

4. Revitaliser les « cœur » de villes et de villages

4.1 Prendre appui sur l'aménagement des espaces publics

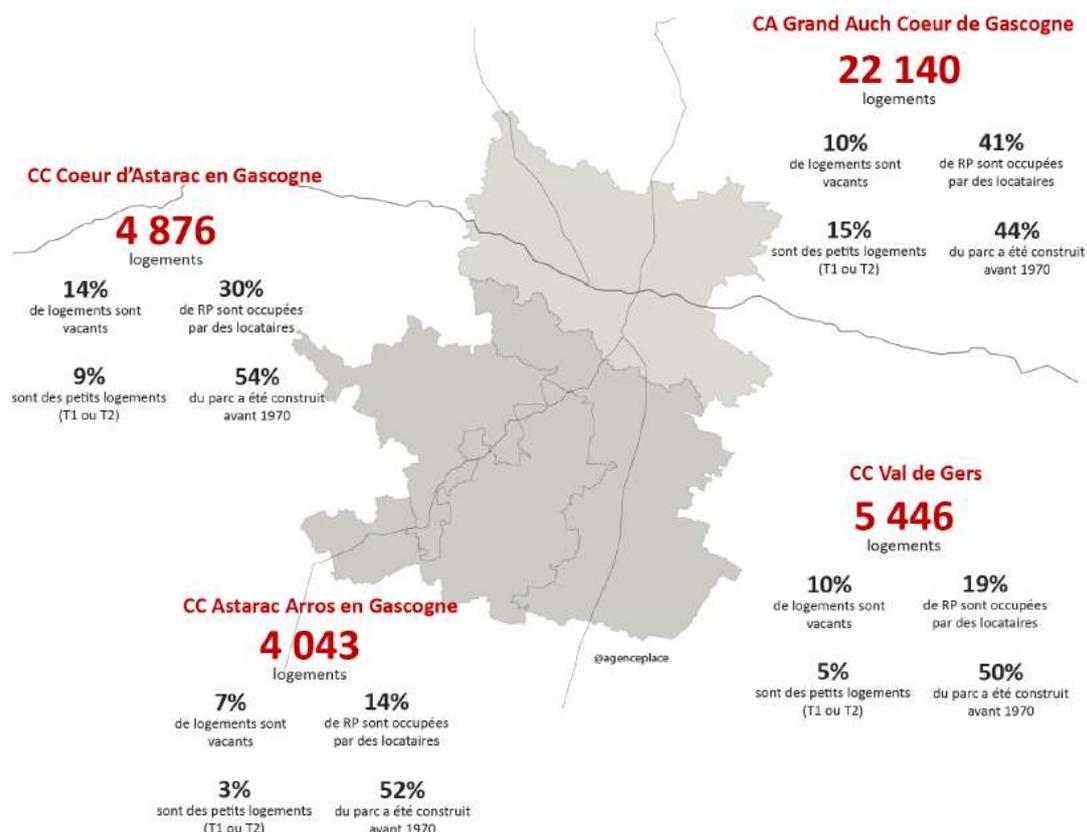
Réaliser des espaces publics venant renforcer LA QUALITE ET LA DURABILITE des lieux de vie du territoire

La revitalisation des centralités passe par une approche globale, nécessitant la prise en compte d'un certain nombre de leviers thématiques, dont certains ont été précédemment évoqués (habitat, commerces, services de proximité, mobilités...). Parmi ces leviers, l'aménagement et la qualification des espaces publics contribue au maintien de la qualité du cadre de vie et vient conforter les offres de services, d'habitat, de commerces déjà présentes ou nouvellement créées.

Avec l'évolution des espaces publics, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration de la « qualité d'habiter » doivent être au cœur des nouveaux aménagements : projets résilients (risques de retrait-gonflement des argiles, inondation et ruissellement), végétalisation des villes et villages, aménagements en faveur des mobilités douces, utilisation de matériaux biosourcés...

4.2 Renouveler l'offre d'habitat

[Chiffres clés]



Faire de L'HABITAT un levier de l'accueil

Le volet habitat présente une dimension fondamentale sur laquelle les EPCI du Pays d'Auch s'engagent à travers des outils et des stratégies différentes :

_ L'agglomération déploie son action dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH). Il porte une démarche d'ensemble qui vise notamment la revitalisation du cœur de ville d'Auch et le renouvellement du quartier du Garros.

_ Les EPCI de l'Astarac se sont engagées ensemble dans la mise en œuvre d'une OPAH pour la période 2018-2021.

Si l'agglomération auscitaine connaît un marché du logement dynamique, sans être en forte tension, le contexte est différent dans certains secteurs de l'Astarac qui sont confrontés à des 30 situations de déprise du marché du logement. Le niveau de la demande locative, les prix des loyers, la vacance figurent comme des marqueurs de ces difficultés. Il s'agit de résister au décrochage et de se donner les conditions de rebond notamment par :

- _ Le recyclage de la vacance, des opérations de curetage, de restructuration de l'habitat, d'acquisition-amélioration de grands ensembles immobiliers (immeuble Gorgorio à Mirande, Caserne Espagne à Auch...) et/ou identitaires (fermes équerres de l'Astarac).
- _ La création d'offres accessibles en accession et en locatif pour accompagner les parcours résidentiels et la mixité générationnelle.
- _ L'expérimentation de nouvelles façons d'habiter et de nouvelles maîtrises d'ouvrage qui donnent l'envie de venir (maisons intergénérationnelles, habitat participatif ou inclusif...).
- _ La mobilisation de cette question de l'habitat pour agir sur les contraintes propres aux centres-villes et centres-bourgs (vacance, dégradation, mal-logement...) ce qui peut parfois déclencher « l'étincelle » à une démarche de revitalisation globale.

Améliorer les conditions d'habiter par LA RENOVATION ENERGETIQUE des logements

Tous les EPCI du Pays d'Auch sont engagés dans des démarches en faveur de l'amélioration des conditions d'habiter qui passe notamment par la rénovation énergétique des logements :

- _ L'agglomération a recruté une chargée de mission dédiée à l'animation de l'OPAH-RU d'Auch. Celle-ci prend forme sur le périmètre du dispositif « Action Cœur de Ville » et l'ORT. La CA vient également de lancer la révision de son PLH avec l'objectif d'en faire un document plus ambitieux et approprié par les acteurs du territoire. Par ailleurs, la Maison du Logement à Auch offre une expertise et des conseils aux particuliers désireux de rénover énergétiquement leur habitat.
- _ Les EPCI de l'Astarac entrent dans la dernière année de leur OPAH communautaire. Ayant eu un franc succès, ils décident de la relancer via une animation renforcée. En complément, les démarches d'ensemble visant à la revitalisation des polarités (dispositif régional « bourg-centre », programme « Petites Villes de Demain ») viennent soutenir ces démarches en faveur de la rénovation énergétique.

4.3 Le Contrat de Renouvellement Urbain du Grand GARROS

Conclu pour une durée de six ans (2018-23), il définit le cadre global d'intervention des partenaires fédérés autour du projet. Il décline pour chacun des volets, les mesures à mettre en œuvre en direction des résidents du quartier du Grand Garros, quartier d'intérêt national (1 939 hab.).

Le projet de renouvellement urbain du Grand Garros, par son ampleur et sa durée dans le temps, est plus grand projet urbain qu'aient jamais porté l'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne et la ville d'Auch. Ce programme d'investissement de 80 millions d'euros, largement subventionné dans le cadre de la politique de la ville, va se poursuivre cette année avec le début des travaux du centre commercial, la poursuite des chantiers de la ludothèque et de la crèche, sans oublier les nouvelles déconstructions d'immeubles.

En 2017, la déconstruction de 2 immeubles, soit 96 logements, a lancé sur de bons rails le programme de rénovation urbaine du Grand Garros, qui vise à mieux connecter le quartier à la ville d'Auch, tout en favorisant la diversité de l'habitat (aujourd'hui 97% de logements sociaux) et le développement d'une offre de commerces et de services attractive.

4.4 Présentation des Bourgs-Centres du territoire

Au sein du PETR, sur les 10 communes éligibles, toutes sont inscrites dans la démarche.

6 d'entre elles ont déjà conclu un contrat de première génération : Jegun, Pavie, Bassoues Miélan, Mirande, Montesquiou

Sur la partie Astarac : il faut souligner la démarche originale de la communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne qui a porté le dispositif au niveau des 4 communes Mirande, Miélan, Montesquiou et Bassoues

Ces communes ont ainsi pu mettre en place une stratégie d'ensemble de développement de leur territoire ainsi qu'un plan d'actions prospectif. Elles souhaitent s'inscrire dans la continuité en sollicitant des avenants aux contrats initiaux ou bien en signant la convention cadre.

Preignan (partie agglomération du PETR), Masseube, Villecomtal-sur-Arros (partie Astarac du PETR) sont engagée dans la démarche et rédigent actuellement leur contrat Bourg Centre.

A noter, Seissan, commune lauréate du programme Petites Villes de Demain (PVD) a également candidaté au dispositif début 2022

ARTICLE 4 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION

La Région Occitanie s'emploie depuis sa création, à travers un travail collectif impliquant acteurs publics, privés et citoyens, à imaginer et à faire vivre un nouveau modèle de société, capable de répondre aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques, démocratiques, qui chaque jour s'imposent avec plus de force.

En décembre 2019, à la lumière de consultations, d'échanges et d'actions, la Région a adopté la feuille de route « Occitanie 2040 » fixant les grands objectifs à atteindre, accompagnés d'un certain nombre de mesures nouvelles, pour faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Peu de temps après l'adoption de cette nouvelle trajectoire, la crise sanitaire engendrée par l'épidémie de COVID-19 a conduit la Région à élaborer une réponse exceptionnelle pour protéger les habitants, les entreprises et les emplois, tout en préparant l'avenir.

En complément de ses Plans d'urgence et de relance pour l'emploi et dans la lignée de sa feuille de route « Occitanie 2040 », la Région a engagé la construction d'un grand Plan de transformation et de développement – **PACTE VERT pour l'Occitanie**, adopté en Assemblée Plénière du 19/11/2020.

Il s'inscrit en cohérence avec le « Green Deal » de l'Union Européenne, **ancré dans un objectif bas carbone et d'un nécessaire rééquilibrage territorial**. Il participe également à la seconde priorité européenne « Une Europe adaptée à l'ère numérique ».

Ce Plan de transformation et de développement s'appuie sur la prise de conscience collective de la nécessité de modifier nos modes de vie, de notre façon de produire, de consommer, de travailler, de nous déplacer, d'habiter la planète.

Trois grands engagements fondent ainsi les orientations régionales :

1. La Région accompagne le changement de nos modes de vie

La construction d'un modèle plus juste et durable passe inévitablement par des changements profonds dans nos modes de vie.

L'une des activités essentielles concernées est l'alimentation. Privilégier une agriculture durable et respectueuse des ressources, porteuse d'activités et d'emplois dans nos territoires, favoriser les produits locaux, bios, doit permettre à tout un chacun d'avoir accès à une nourriture de qualité et aux exploitants de vivre de leur travail.

Ces objectifs entrent en résonance avec la Stratégie régionale pour la Biodiversité, qui vise à replacer le vivant au cœur du modèle de développement de l'Occitanie et ainsi garantir la bonne santé des écosystèmes et la résilience de nos territoires face aux conséquences du changement climatique.

Le territoire d'Occitanie est fortement soumis aux effets du changement climatique et tout particulièrement en ce qui concerne la ressource en eau, que ce soit dans ses périodes d'excès comme dans ses périodes de manque, qui se font de plus en plus intenses et fréquentes. C'est pourquoi la Région met en œuvre une stratégie et des politiques d'intervention favorisant une **approche globale et anticipative de l'enjeu eau**, conciliant la gestion durable et partagée de la ressource, la préservation des milieux aquatiques, et la prévention du risque d'inondation.

Les patrimoines et la biodiversité doivent ainsi être au cœur des projets d'aménagement qui doivent désormais nécessairement prendre en compte des enjeux de renaturation de nos Centres-Villes.

L'eau constitue dans notre région une ressource précieuse. Elle est le support de milieux aquatiques riches et diversifiés, qui sont essentiels pour la qualité de vie de notre population et l'attractivité de nos territoires. Elle est indispensable à notre alimentation en eau potable. Et elle permet le maintien et le développement de nombreuses activités économiques : agriculture, tourisme, usages récréatifs tels que baignade, pêche etc.

Mais ce patrimoine est menacé :

- les consommations en eau sont importantes, et dépassent parfois les ressources disponibles, obligeant à la prise de mesures de restriction,
- les sources de pollution sont nombreuses, parfois récurrentes, elles peuvent mettre en péril certaines activités et certains usages,
- nos milieux aquatiques ont subi d'importantes dégradations, parfois irréversibles à l'échelle humaine,
- et toutes ces pressions pourraient s'accroître du fait de la pression démographique sur nos territoires, et du fait du changement climatique qui pourrait conduire à une baisse des ressources et une augmentation des besoins (les difficultés rencontrées lors des sécheresses de plus en plus fréquentes que nous connaissons le montrent bien).

A cela s'ajoutent les phénomènes d'inondations qui sont récurrents, qui peuvent être dramatiques, et qui là encore pourraient s'accroître avec le changement climatique.

Les domaines de la gestion des ressources en eau, des milieux aquatiques et des risques ne relèvent pas d'une compétence obligatoire des Régions. Pour autant, la Région Occitanie a choisi de mettre en œuvre une politique ambitieuse dans ces domaines, au travers d'un Plan d'intervention régional pour l'Eau voté en 2018 et de son Pacte Vert – Green New Deal Occitanie voté en 2020.

Ainsi, le Plan d'Intervention régional pour l'eau voté en juin 2018 vise à agir conjointement sur :

- la gestion durable de la ressource en eau ;
- la prévention et la réduction des risques d'inondation ;
- la préservation et la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques.

La mise en œuvre de ces 3 axes a été réaffirmée et renforcée dans le Pacte vert – Green New Deal Occitanie voté en novembre 2020, ainsi que dans le cadre du Plan régional d'adaptation au changement climatique approuvé par l'Assemblée plénière de décembre 2020 pour mieux protéger les populations, les biens et la nature et plus globalement, afin de renforcer la résilience de nos territoires au changement climatique.

Nb : ces Plans s'inscrivent pleinement dans les grands objectifs du projet de SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) Occitanie 2040, validé en Assemblée plénière en décembre 2019.

La crise sanitaire a révélé avec une ampleur inédite l'impératif de maintenir l'emploi tout en travaillant autrement : repenser l'articulation entre sa vie professionnelle et sa vie privée, les potentialités et les limites des outils informatiques, le partage des équipements, etc.

Dès lors, la Région accompagne les entreprises et les collectifs dans leurs expérimentations et leurs évolutions, et prévoit d'achever d'ici 2024 la couverture de tout le territoire en offre Internet de très haut débit.

Les entreprises, les demandeurs d'emplois ont besoin de solutions opérationnelles et accessibles, avec une mobilisation de partenaires large, et sur l'ensemble des départements. C'est le sens du **Pacte pour l'Embauche** qui vise à lever, d'une part, tous les freins externes à l'embauche en accompagnant les habitants d'Occitanie en recherche ou en reprise d'emploi, mais aussi leur parcours professionnel, et d'autre part, les freins internes à l'entreprise en accompagnant les entreprises d'Occitanie qui rencontrent des difficultés de recrutement.

Plus que jamais, les actions de solidarité, la réduction des inégalités sociales et la recherche d'un projet sociétal inclusif sont au cœur du vivre ensemble en Occitanie. Pour cela, le Plan de transformation et de développement porte de nombreuses propositions d'actions destinées à enrichir la vie sociale.

Ainsi, conformément à la Stratégie culturelle Occitanie 22-28 : La culture partout et pour tous" votée à l'AP du 16 décembre 2021, le plan de transformation et de développement promeut l'égalité d'accès à la culture, l'aménagement culturel équilibré du territoire, la création artistique en Occitanie et le soutien aux industries créatives et la valorisation de l'économie culturelle et patrimoniale à l'international."

En lien avec le Projet Sportif Territorial adopté par la Conférence Régionale du Sport et le Pacte Vert régional, ce plan favorise aussi le développement sur l'ensemble du territoire de toutes les pratiques sportives pour toutes et tous, à tous les âges de la vie, dans un objectif d'inclusion des publics les plus éloignés, d'égalité femme-homme et de lutte contre toute forme de violences ou discriminations. Pour cela, il prévoit notamment un accompagnement différencié des clubs selon leur niveau de pratique, leur implication dans la formation des jeunes du territoire ou leur capacité à organiser des manifestations vertueuses de dimension suprarégionale. Les projets de construction ou de modernisation d'équipements sportifs répondant à une demande sociale de plus en plus diversifiée, ainsi qu'à des objectifs élevés en matière de qualité d'usage, d'impact environnemental et d'équilibres financier et territorial, feront naturellement l'objet d'une attention particulière dans le cadre des dispositifs régionaux de droit commun en vigueur. L'EPS et le sport scolaire contribuent également à promouvoir auprès des élèves des valeurs de respect, de partage, d'éducation et d'humanisme ; tout en contribuant à lutter contre une sédentarité toujours plus croissante. Ils jouent ainsi un rôle déterminant dans l'accès des jeunes à la pratique sportive et donne sens au "vivre ensemble" et à l'apprentissage de la vie associative. A ce titre et au travers de sa compétence « lycées », la Région finance la création ou la modernisation d'équipements nécessaires à leurs pratiques. La Région offrira enfin son expertise dans le domaine de la mise en tourisme aux sites en capacité d'accueillir des délégations nationales ou internationales pour des stages de préparation sportive.

De profonds changements modifient également le lien avec nos territoires, en particulier concernant la question du logement. Nos concitoyens rencontrent souvent des difficultés pour se loger décemment et peuvent être confrontés à des situations de précarité énergétique.

En réponse, le Plan de transformation et de développement prévoit d'accélérer l'action régionale sur la rénovation énergétique des logements, le développement et la promotion de matériaux de construction non polluants, biosourcés et recyclables.

Enfin, avec 9 tonnes de CO2 par habitant et par an, le poids écologique de notre vie quotidienne – transport, logement et consommation – est bien trop élevé pour imaginer atteindre les objectifs d'émission plébiscités par les scientifiques (2 tonnes eq CO2). Les actions sur l'alimentation et le logement constituent des leviers importants de réduction de notre empreinte carbone. Au-delà de ces actions, le secteur essentiel sur lequel nous devons également agir est celui des transports. En effet, selon l'ADEME, les transports représentent 31% de l'empreinte carbone des français. Les véhicules particuliers sont responsables de plus de la moitié de cet impact suivis des poids lourds.

L'organisation territoriale de l'Occitanie avec notamment une concentration de l'activité et un étalement urbain particulièrement importants ainsi que la dynamique démographique conduisent mécaniquement à un accroissement des kilomètres parcourus par les habitants (au global et en moyenne par an). Dès lors, les mesures très offensives décidées par la Région en faveur des solutions de mobilités collectives et/ou décarbonées constituent une priorité d'intervention au titre de sa compétence d'autorité organisatrice

des mobilités régionales ainsi que dans le cadre des politiques publiques inscrites au sein des contrats territoriaux.

Comme elle s’y était engagée auprès des communes et intercommunalités lors du débat relatif à la compétence mobilité dans le cadre de la loi d’Orientation des Mobilités, la Région met en œuvre une stratégie très volontariste en matière de solutions de mobilités. Les transports réguliers ferroviaires et routiers constituent l’armature du réseau liO mais ils ne peuvent répondre à tous les besoins dans tous les territoires. C’est la raison pour laquelle, la Région déploie de nouveaux dispositifs en faveur de solutions plus souples et adaptées aux besoins spécifiques des usagers. Les écochèques destinés notamment aux ménages les plus précaires permettent d’accompagner l’acquisition de véhicules propres (voitures électriques et vélos à assistance électrique). Le plan régional vélo et intermodalités permet de soutenir la réalisation des infrastructures cyclables et les pôles d’échanges multimodaux. Enfin, la Région vient de signer au titre du Plan Régional du covoiturage un partenariat avec les principales plateformes dans lequel une aide financière encourage ce mode de transport en alternative à l’autosolisme.

La Région entend poursuivre son engagement en faveur des mobilités en élargissant ses dispositifs d’intervention auprès des territoires et ce de façon plus accentuée dans ceux qui ne disposent pas des ressources suffisantes pour faire face aux besoins d’investissements.

Les produits touristiques (hébergements ou activités) devront aussi prendre en compte des critères socio-environnementaux comme la gestion de l’eau, le respect de la nature et des habitants de ces territoires touristiques.

La transformation vers un modèle vertueux fera l’objet d’un processus continu, engageant tous les acteurs du territoire. Le rôle de la Région est de concerter avec l’ensemble des partenaires et citoyens afin de rendre les actions cohérentes et de créer des dynamiques collectives.

La Région mène une politique volontariste depuis 2015 dans les Contrats de Ville afin d’améliorer la qualité de vie des habitants, d’assurer une plus forte équité territoriale et de rompre l’isolement social et économique des quartiers défavorisés.

En 2019, la Région a réaffirmé son engagement dans les Contrats de Ville jusqu’à fin 2022, s’est engagée plus fortement en signant les conventions de Renouvellement Urbain du Nouveau Programme National Urbain (NPNRU), et en créant des aides spécifiques.

La Région compte 105 quartiers prioritaires répartis sur 48 communes dont 32 quartiers ont été identifiés comme particulièrement sensibles par l’Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain.

Par sa nature transversale, la Politique de la ville croise de nombreuses stratégies et priorités régionales : emploi, formation professionnelle, développement économique, logement, culture et patrimoine, sport, jeunesse, lutte contre les discriminations, santé, aménagement....

L’intervention régionale s’inscrira dans le cadre des politiques contractuelles (CTO et BC) et appuiera davantage les opérations de création d’entreprise et avec une attention particulière portée à l’entrepreneuriat féminin.

2. Construire ensemble un nouvel avenir sobre et vertueux

Le plan de transformation et de développement a pour ambition de proposer un nouveau modèle de production économique et des relations nouvelles entre les entreprises, les salariés et l’environnement dans lequel l’activité se développe.

En effet, il convient de créer un modèle plus économe en ressources, plus vertueuse localement et fondé sur des valeurs telles que le respect, la confiance et l'écoute.

Face aux enjeux d'indépendance et d'autonomie stratégique que la crise sanitaire a révélés, le Plan de transformation et de développement prévoit en premier lieu, le déploiement de politiques accélérant la formation dans les métiers de demain, en lien avec des thématiques telles que l'économie circulaire, le numérique et la santé.

La santé constitue aujourd'hui l'une des premières préoccupations des Français.es. En Occitanie, la santé est d'autant plus stratégique que :

- les besoins en matière de soins sanitaires et sociaux, s'accroissent sous l'effet conjugué de l'augmentation de la population régionale, de la précarité et du vieillissement de celle-ci ;
- le territoire est vaste avec de nombreuses communes rurales, dont en zone de montagne, des territoires diversifiés connaissant pour certains des variations démographiques saisonnières significatives ou encore des taux de précarité élevés ;
- des inégalités dans l'accès aux soins de proximité dits de « premier recours » (médecin généraliste, pharmacie, infirmier.e, masseur-kinésithérapeute...), qui risquent d'induire durablement un sentiment de « fracture sanitaire » ;
- des inégalités sociales et socio-territoriales particulièrement marquées ; alors que l'espérance de vie ou l'état de santé moyen de la population s'améliore d'année en année, les écarts de santé continuent de s'agrandir entre les différents groupes sociaux pour la mortalité, la morbidité, les déterminants et les comportements de santé.

Pour une Occitanie durable, favorisant la santé – le bien-être de toutes et tous, l'enjeu pour la Région est de préserver et d'améliorer la SANTE au sens large des populations en :

- Développant la prévention et l'éducation à la santé,
- Renforçant l'accès au système de santé dans tous les territoires et pour toutes et tous,
- Attirant et formant vers les métiers des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux,
- Développant des partenariats, facilitant les mises en réseaux d'acteurs et collaborations, pour accélérer l'appropriation des enjeux et donc la transformation.

En matière de formation sanitaires et sociales : la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a confié aux Régions d'importantes compétences en matière de structuration, de programmation et de financement des formations sanitaires et sociales. Les Régions ont la charge de la définition et de la mise en œuvre des politiques de formations pour les secteurs sanitaire, médico-social et social.

Dans le cadre de l'**élaboration du nouveau schéma des formations sanitaires et sociales**, des **concertations territoriales** associant les acteurs de la Santé seront proposées dans chaque département, entre **janvier et mars 2023**.

A ce jour la Région Occitanie compte 41 organismes gestionnaires agréés, qui se répartissent sur 41 villes dans lesquelles au moins une formation paramédicale est dispensée et 38 villes dans lesquelles au moins une formation en travail social est dispensée.

Après avoir créé 1512 places de formations paramédicales supplémentaires en 2021, la Région Occitanie poursuit son engagement pour répondre aux besoins croissants du secteur, en finançant la **création de 1 611 places en formations paramédicales et sociales supplémentaires pour la rentrée 2022**. L'objectif est de former les professionnels de santé de demain en nombre suffisant pour répondre aux besoins des populations.

Au total, en 2022, la Région Occitanie consacra plus de 95 M€ au fonctionnement des organismes de formations paramédicales et sociales, soit

une augmentation de 11% pour accompagner l'ouverture des places supplémentaires.

Le numérique doit par ailleurs être un levier pour l'accès à la formation et aux nouvelles organisations de travail. Le déploiement des campus connectés ou de tiers-lieux dans les lycées, permettra aux jeunes de s'acculturer aux pratiques du numérique et de l'entreprise, d'accéder à des formations à distance et de travailler en réseau.

Dans un second temps, il conviendra d'accompagner les entreprises et les collectivités de la Région Occitanie dans la transition écologie et sociale.

Il conviendra pour cela, de tenir compte des impacts environnementaux de toute activité. Réduire les chaînes d'approvisionnement (circuits courts), anticiper la gestion des déchets industriels et des chantiers de BTP, relocaliser et conforter les industries locales pour pérenniser les savoir-faire et l'emploi au niveau local constituent les priorités du PACTE VERT.

L'économie circulaire doit être un axe majeur de toute activité de production et de transformation.

Dans cette perspective, la Région soutiendra fortement la Recherche et le Développement (R&D) ainsi que l'innovation, notamment sur les nouvelles filières vertes, qu'il s'agisse de l'hydrogène, de l'éolien en mer, des circuits courts ou de cluster vélo.

Il conviendra de sensibiliser davantage les acteurs, aux notions d'écoconception, d'économie de fonctionnalité et de coopération (EFC), et d'écologie industrielle territoriale (EIT).

Le soutien à l'aménagement économique s'inscrira également dans l'exigence d'un aménagement vertueux et économe en foncier.

Le développement des mobilités vertes sera également un levier indispensable pour l'atteinte des objectifs de réduction de pollution, notamment en zone dense.

En effet, le secteur des transports représente 39% de la consommation énergétique régionale. Il convient donc de proposer des solutions innovantes vers une décarbonation du secteur des transports en soutenant fortement le développement du ferroviaire et de la mobilité douce.

Enfin, l'Occitanie est également une grande région ouverte sur le bassin méditerranéen avec 220 kilomètres de rivages, 1,3 million d'habitants permanents (21% de la population régionale sur moins de 2% du territoire), 20 stations balnéaires qui accueillent 8 millions de touristes chaque année, une trentaine de ports de plaisance (30000 anneaux), 3 ports de commerce (Sète, Port-la-Nouvelle et Port-Vendres), 5200 km² d'aires marines protégées dont un parc naturel marin de 4000 km².

Dans un contexte de changement climatique, de développement économique basé sur l'exploitation des ressources naturelles et de concurrence accrue avec les autres bassins littoraux méditerranéens, la politique régionale pour la mer et le littoral accompagne la préservation et la restauration des espaces littoraux et maritimes, leurs résiliences face aux risques littoraux, le développement d'une économie bleue durable (filiales d'aujourd'hui : nautisme, halieutique... et de demain : énergie marine renouvelable, biotechnologie...), créatrice de richesses et d'emplois non délocalisables. La Région accompagne également la modernisation et le développement équilibré des stations du littoral et des ports de plaisance. Cette valorisation des atouts économiques, touristiques, sportifs et du patrimoine naturel et culturel de la mer et du littoral est une richesse pour l'attractivité de l'Occitanie et le bien-être de ses habitants.

Cette ambition maritime de la Région, qui s'est traduite dès 2013 avec la création du Parlement de la Mer, a été renforcée par la signature en 2017 du Plan littoral 21 pour une durée de 10 ans, porté par la Région avec l'Etat et la Caisse des Dépôts, véritable catalyseur de projets.

3. Proximité et rééquilibrage territorial, la Région conçoit autrement ses politiques publiques

La refondation de notre vie démocratique, portée par le Plan de transformation et de développement régional, vise une action publique mieux partagée, plus proche des citoyens et stimulée par l'intelligence collective.

Seule la prise en compte des particularités locales au niveau des territoires de vie, sur la base de l'écoute et d'un dialogue de confiance, permettra une mutation viable, durable et efficace de l'action publique.

Il s'agit de repenser les contrats territoriaux en les ouvrant à tous les acteurs du territoire, élus, acteurs associatifs, acteurs privés, citoyens, ..., afin que la Région puisse assurer un rôle d'incubateur à l'émergence de politiques publiques et de projets innovants.

Le Plan de transformation et de développement se mettra en place dans cet esprit de dialogue entre la Région et ses habitants, à partir de cette même méthode démocratique, en associant des citoyen.ne.s à la décision ou à l'évaluation de nos politiques et en mettant en place des budgets participatifs.

Cela se traduira notamment, au sein de chaque territoire de projet, par l'installation d'un « Comité Participatif Citoyen Local » représentatif de la diversité des acteurs locaux. Ce COPACIL sera constitué à l'initiative du territoire de contractualisation et réuni autant que nécessaire, pour accompagner l'élaboration et le suivi du Contrat Territorial.

La Région souhaite renforcer le réseau des Maisons de ma Région, pour favoriser l'accès à des services de qualité dans les territoires et proposer un guichet d'entrée pour les citoyens, les usagers et les élus locaux.

La Région engage une priorisation de ses dispositifs de soutien à l'accueil d'activités économiques (Zones d'Activités Economiques, pépinières, hôtels d'entreprises, tiers lieux...) sous le prisme du rééquilibrage territorial et des enjeux de sobriété foncière.

Par ailleurs, une démarche de co-construction de feuilles de route Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (ESRI) ou Schéma Locaux ESRI a été entreprise dans les Villes Universitaires d'Equilibre (VUE) :

La Région Occitanie compte 18 VUE proposant de l'enseignement supérieur et de la recherche dans des villes moyennes en dehors de Toulouse et Montpellier.

Le soutien à ces VUE est une priorité politique forte, le développement de l'offre de formation de proximité constituant un élément clé de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Pour rappel, en Occitanie, les VUE comptent 50% d'étudiants boursiers contre 35% en moyenne dans les métropoles.

La Région a ainsi souhaité lancer, en partenariat avec les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et les collectivités locales, une démarche pour construire une stratégie de développement de l'ESRI dans les VUE.

L'objectif pour la Région est d'accompagner les territoires dans l'élaboration d'une feuille de route partenariale partagée entre tous les acteurs de l'ESRI : coordinations territoriales, Région Occitanie, Région académique Occitanie, communautés scientifiques régionales et organismes de formations (universités, écoles, lycées, IFSI...), étudiants, collectivités territoriales, en concertation avec les acteurs de l'économie locale (chambres

consulaires, entreprises...), de l'orientation et de l'accompagnement des jeunes du territoire (Crous, Missions Locales, CIO...).

Il s'agit, pour chaque territoire, d'élaborer un projet stratégique ESRI partagé par tous les acteurs locaux pour les 5-6 années à venir, en cohérence avec les stratégies régionales, et prioritairement avec la Stratégie Régionale Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (SRESRI 2022-2028).

Cette démarche doit se concrétiser pour les 18 VUE, d'ici juin 2023, par un livrable composé notamment d'un diagnostic, d'axes d'orientations et de pistes d'actions, et d'une mutualisation des moyens.

La Région compte 8 Parcs naturels régionaux, 1 en cours de création et 2 en émergence. Ces Parcs couvrent environ 25% du territoire régional, rassemblent près de 879 communes et constituent par la diversité de leurs situations géographiques (en zones littorale, montagnarde ou de plaine) une excellente représentation des territoires ruraux de la Région.

Dans un contexte où les questions écologiques et sociales sont de plus en plus prégnantes, les PNR s'affirment comme des territoires d'excellence, exemplaires, destinés à ouvrir des perspectives et participer pleinement à la cohérence dans la gestion, l'accompagnement et le développement solidaire des territoires.

La Région soutient la mise en œuvre des Chartes des Parcs dont elle est signataire et qui traduisent des politiques spécifiques et adaptées à chacun des territoires de Parc.

Du fait du lien étroit qui les unit, la Région Occitanie entend confirmer les parcs naturels régionaux dans leur rôle de pionniers, de relais et d'acteurs des politiques régionales en cohérence avec les grands enjeux du PACTE VERT.

Le SRADET – Occitanie 2040

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Après 5 ans de concertation, le **Sraddet Occitanie 2040 a été adopté par le Conseil régional le 30 juin 2022, puis approuvé par le Préfet le 14 septembre 2022**. Le Sraddet repose sur deux axes qui guident l'action régionale en matière d'aménagement du territoire : **rééquilibrage territorial et un nouveau modèle de développement plus vertueux**.

Pour favoriser et faciliter la déclinaison du Sraddet dans les territoires, les territoires sont invités à bien associer la Région dans le cadre des procédures d'élaboration ou de révision des Schémas de cohérence territoriale (ou à défaut, des Plans locaux d'urbanisme).

La Région va devoir engager une **modification de son Schéma dans les meilleurs délais**. En effet, la Loi Climat et Résilience confie aux Régions la territorialisation du Zéro artificialisation nette, avec pour objectif l'atteinte de ce ZAN à l'échelle régionale à l'horizon 2050, et la division par deux, dans un premier temps, de la consommation d'espaces d'ici 2031.

La sobriété foncière constitue un défi majeur en Occitanie compte tenu de notre attractivité démographique et économique. C'est la raison pour laquelle le Sraddet en vigueur porte déjà l'objectif de « réussir le ZAN à l'échelle régionale ». Les efforts de sobriété foncière doivent concerner l'habitat, mais aussi l'aménagement économique et les projets d'équipements et de services publics.

Les premières orientations régionales relatives à la modification « ZAN » du Sraddet sont les suivantes :

- **Une vraie territorialisation** prenant en compte l'enjeu de rééquilibrage régional ainsi que l'ensemble des spécificités locales : efforts passés,

dynamiques démographiques et économiques, potentiel de renouvellement urbain, enjeux de préservation des espaces naturels, agricoles, forestiers... Il ne s'agit ainsi en aucun cas d'appliquer le -50% de manière uniforme et systématique à l'échelle de chaque SCoT. Il ne s'agit pas non plus de bloquer le développement des territoires ruraux qui jouent un rôle majeur dans la dynamique régionale. Enfin, cette territorialisation sera conduite de façon à être compatible avec nos priorités en termes de création d'emplois et de relocalisation industrielle.

- **Une large concertation**, principalement via la mise en place des Commissions Territorialisées de l'Assemblée des Territoires à l'échelle des quatre espaces de dialogues inscrits dans le Sraddet (les étoiles toulousaines, le ruban méditerranéen, le Massif Central et les Pyrénées). Nous travaillerons ensemble au sein de ces Commissions, réunissant à la fois les SCoT, les EPCI et les territoires de contractualisation à la **construction d'une territorialisation adaptée**. Ces travaux s'appuieront sur les propositions de la Conférence régionale des SCoT, à laquelle la Région participe activement et associeront bien entendu les Départements et les différentes associations de collectivités mobilisées.
- **Des solutions opérationnelles** : la Région accompagnera les territoires dans la mise en œuvre du ZAN : dispositif de reconquête des friches, Foncière commerce artisanat (Foccal), Foncière agricole, Opérateur ERC (Operco), aide à la requalification/densification des zones d'activités...

ARTICLE 5 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DU GERS VIS-A-VIS DU TERRITOIRE

Garant de la cohésion sociale et territoriale, le Département agit en étroite relation avec les acteurs du territoire s'agissant des politiques publiques dont il a la charge : solidarités humaines, stratégie de développement durable.

Concrètement, il œuvre pour un égal accès aux services sociaux, éducatifs et soutien le développement culturel, sportif et touristique. Ses actions favorisent l'ancrage des populations et l'attractivité du territoire par des politiques visant un développement soutenable :

- Schéma global des solidarités ;
- Entretien et développement des infrastructures de mobilités ;
- Déploiement numérique ;
- Action en matière d'habitat ;
- Accompagnement d'une agriculture durable ;
- Stratégie et actions en matière d'énergies renouvelables ;
- Préservation de la ressource en eau ;
- Stratégie touristique ;
- Sport, culture, associations, participation citoyenne.

◆ **S'agissant des solidarités humaines**, le Département, chef de file de l'action sociale, conforte ses politiques publiques en matière de protection de l'enfance et de la famille, d'accompagnement des personnes âgées et handicapées, d'insertion de personnes en situation difficiles. Il souhaite aujourd'hui déployer de nouvelles politiques publiques et améliorer sa visibilité auprès de ses bénéficiaires actuels et futurs pour faire face aux nouveaux enjeux sociaux du territoire.

Le Département veut ainsi, en lien avec ses partenaires, réévaluer et mettre en cohérence son action pour proposer un service au plus près des besoins des Gersoises et des Gersois.

Cet engagement va se traduire par la réalisation du Schéma Global des Solidarités basée sur un diagnostic de la situation actuelle. Une feuille de route pour la période 2022-2026 qui sera votée et opérationnelle avant la fin de l'année.

Sur le plan de la Santé, le Département affiche sa volonté de pallier la désertification médicale à laquelle est confronté le territoire et de réduire ainsi les inégalités sociales de santé. Pour se faire, des centres territoriaux de santé employant des médecins salariés seront créés et déployés en premier lieu sur les zones identifiées comme prioritaires, en totale complémentarité du maillage existant des médecins libéraux.

◆ **Concernant les infrastructures de mobilité**, le Département lance en 2022 une étude « quelles infrastructures pour quelles mobilités ? » afin de construire avec ses partenaires et les autres gestionnaires le schéma systémique des infrastructures dédiées au déploiement de toutes les formes de mobilités dans ce territoire rural.

En outre, dans le cadre de la loi 3DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et portant diverses mesures de Simplification de l'action publique locale), le Département a sollicité le transfert dans son domaine des tronçons de routes nationales traversant son territoire, toujours dans un objectif de recherche de la meilleure cohérence pour les mobilités.

◆ **Concernant le numérique**, le Département demeure fortement engagé dans le développement des infrastructures numériques avec Gers Numérique et l'objectif de raccordement de 100% du territoire à la fibre en 2025.

La collectivité œuvre en outre pour le déploiement des usages numériques pour ses propres compétences dont les collèges au travers du développement numérique éducatif dans ses établissements.

◆ **Sur le volet Habitat**, le Département entend poursuivre son action en faveur d'un habitat adapté et de qualité pour tous et tous les publics.

♦ **Une agriculture et alimentation durable**, tel est le modèle vers lequel le Département s'emploie à tendre au travers notamment de son PAT (Projet Alimentaire Territorial) avec consolidation de la production locale, approvisionnement de la restauration collective en circuits courts afin de répondre aux aspirations de « mieux manger » des citoyens. Ainsi, le programme d'actions du PAT vise à rapprocher les acteurs pour mener une politique locale de l'agriculture et de l'alimentation autrement dit renforcer le lien entre « bien produire » et « bien manger ».

♦ **En matière d'énergies renouvelables**, une nouvelle trajectoire est définie à l'échelle du territoire départemental pour être exemplaire, expérimenter et innover. Déclinée dans le projet « Gers Énergie positive », elle vise à :

- engager l'ensemble des parties prenantes et secteurs d'activités du territoire dans cette démarche de transition énergétique, au bénéfice de tous ces acteurs ;

- identifier des premières actions concrètes et à fort impact, à mener à court terme par notre collectivité ;

- permettre au Gers de devenir, à terme, un territoire à énergie positive, c'est à dire un territoire autonome en énergie et exportateur net d'énergies.

Ce projet « Gers Énergie positive » conduit la collectivité à :

- chercher à réduire ses besoins en énergie et ceux de son territoire ;

- proposer un programme d'actions pour un modèle de développement énergétique sobre et pérenne, rapprochant production renouvelable et consommation ;

- créer les conditions favorables pour que les revenus financiers des projets d'énergies renouvelables restent au maximum sur le territoire et soient réinvestis dans les transitions énergétique, écologique et solidaire dans une logique d'économie du circuit court.

L'ensemble se traduit par un engagement fort dans l'émergence de la charte EnR du territoire Gers et par la construction d'une Société d'Économie Mixte EnR avec le Syndicat Départemental de l'Énergie.

♦ **Préserver et gérer durablement la ressource en eau** sont les objectifs visés par le Département traduits par son engagement dans le portage du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE), Neste et Rivières de Gascogne.

♦ **Dans les domaines du Tourisme, de la Culture, du Sport**, le Département a adopté sa nouvelle stratégie touristique au travers de son 5ème Schéma de destination touristique Gers 2021-2026. Elle tient compte des spécificités de la destination GERS à savoir : un tourisme rural et une campagne vivante tournée vers le slow tourisme, développée par le marqueur « Terra Gers ».

Ainsi, au cours des prochaines années, le Département s'emploiera pour exemples à développer les itinérances douces, valoriser ses sites naturels et son patrimoine, développer les sports de nature, déployer la langue et la culture Occitane ainsi qu'un Centre départemental d'art contemporain.

ARTICLE 6 : TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT A L'HORIZON 2028 ET ENJEUX DE TRANSFORMATION ET DE TRANSITION DU PETR DU PAYS D'AUCH

6.1 – LES TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

Le Contrat Territorial Occitanie est un cadre privilégié de **Dialogue stratégique** et de gestion avec les territoires pour impulser un nouveau modèle de développement plus sobre et vertueux, préservant toutes les ressources, et porteurs de justice sociale et territoriale, conformément au Pacte Vert Occitanie.

Afin de réussir cette transformation, les partenaires conviennent de coordonner leurs interventions afin de respecter les trajectoires d'engagement à l'horizon 2028 correspondant à chacune des dimensions territoriales du Pacte Vert suivants :

⇒ **S'adapter au changement climatique**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE DU PAYS D'AUCH
<p style="text-align: center;">STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</p> <p style="text-align: center;">Plan d'adaptation au changement climatique de la Région, Cahier régional Occitanie sur le changement climatique CROCC.</p> <p>Objectifs :</p> <p>1 Anticiper pour s'adapter, en construisant une stratégie basée sur la connaissance des impacts</p> <p>2 Aménager et Réparer dans la perspective du changement climatique</p> <p style="text-align: center;">Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADDET – Occitanie 2040</p> <p><u>Biens communs</u> : pérenniser les ressources nécessaires au développement actuel et futur de la région en protégeant les ressources naturelles et en développant l'agriculture biologique ; en engageant des acteurs dans une stratégie de gestion de l'eau et en élaborant des projets de territoires adoptant une approche multiusages ; en mettant en place des actions de protection de la qualité de l'air notamment sur le littoral ; en protégeant, préservant et en mettant en valeur le patrimoine culturel et paysager,...</p> <p><u>Volet littoral / Résilience</u> : faire du littoral une vitrine de la résilience en prenant en compte l'érosion du trait de côte, notamment via des stratégies de recomposition spatiale ; en réduisant l'étalement urbain sur le littoral et le rétro-littoral ; en diminuant l'impact écologique des activités humaines et en adaptant les usages du littoral ; en favorisant les coopérations territoriales pour une meilleure gestion intégrée.</p> <p><u>Eau et risques</u> : concilier accueil et adaptation du territoire régional aux risques présents et futurs via un aménagement adapté, le développement de la résilience des milieux ou la diffusion d'une culture du risque, mais aussi en sécurisant les territoires face aux risques d'inondation, et en adaptant l'accueil de la population à la disponibilité de la ressource en eau dans une approche multiusages.</p>	<p>Mesure opérationnelle n°2 :</p> <p>Accompagner la transition écologique et énergétique sur le territoire</p> <p>Mesure opérationnelle n°6 :</p> <p>Adapter nos ruralités pour favoriser l'équilibre territorial et faire face au changement climatique</p>
<p style="text-align: center;">STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</p> <p>« Gers Energie Positive » se traduit par</p> <p>⇒ La construction d'une SEM EnR ;</p> <p>⇒ Le développement et la structuration de la filière Bois énergie ;</p> <p>⇒ Le développement d'une Ingénierie (avec notamment le portage du fonds Chaleur renouvelable) et</p> <p>⇒ Des actions opérationnelles telles que :</p> <p>◆ Installation de panneaux photovoltaïques et création d'ombrières photovoltaïques sur son bâti</p> <p>◆ Étude systématique du recours à des chaufferies bois lors de la rénovation des collèges et installation effective dans certains</p>	

<ul style="list-style-type: none"> - ♦ Diminution des îlots de chaleur dans les cours de récréation via l'aménagement d'espaces végétalisés et la création d'ombrage 	
STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	
<ul style="list-style-type: none"> - PCAET de la CA Grand Auch Cœur de Gascogne - Intégration dans la stratégie du SCOT de Gascogne 	
<p>2ème défi du projet de territoire : Accompagner le changement vers des modes de vie plus durables</p>	
<p><u>Orientation n°3</u> : Encourager la réduction de la consommation énergétique</p>	
<p>4ème défi du projet de territoire : Adapter nos ruralités pour favoriser l'équilibre territorial</p>	

⇒ **Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION	
Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040	
<p>Objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Diagnostic de fonctionnalité écologique et projets de restauration des trames 2 Prise en compte de la biodiversité dans le cadre des projets d'aménagement plantation arbres, extinction (lutte contre pollution lumineuse), nature en ville 3 Déploiement des Solutions d'adaptation fondées sur la Nature 4 gestion durable de la ressource en eau, tant sur des aspects qualitatifs que quantitatifs 5 préventions et la réduction des risques d'inondation 6 préservation et restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques. <p><u>Biodiversité</u> : préserver et restaurer la biodiversité et les fonctions écologiques pour atteindre la non perte nette de biodiversité en mettant en œuvre les objectifs de la Stratégie régionale de biodiversité. Préserver et restaurer les continuités écologiques, avec une attention particulière envers les continuités et réservoirs écologiques terre-lagunes-mer, et en intégrant la trame noire. Préserver les sols vivants notamment par des pratiques agricoles et forestières durables ou par la désartificialisation ou la renaturation des espaces.</p> <p><u>Milieux aquatiques</u> : préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides notamment en développant la connaissance de ces milieux et en sensibilisant les citoyens à leur protection ; Promouvoir un développement urbain en adéquation avec les capacités de restauration et de fonctionnalité hydromorphologique des cours d'eau et des milieux aquatiques dégradés ; Concilier la préservation des milieux avec les besoins en eau des populations, des activités et de l'agriculture ; Réduire l'usage des perturbateurs endocriniens ; Assurer une coordination entre les différents acteurs et renforcer l'articulation des gestions des milieux aquatiques terrestres, lagunaires et maritimes.</p> <p><u>Foncier</u> : Réussir la zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040 en développant un urbanisme plus durable via la réduction du rythme de consommation des sols, la densification ou le recyclage du foncier, l'encouragement à la renaturation des espaces artificialisés ; Préserver les productions agricoles du territoire régional ; Porter une attention particulière aux espaces littoraux, fragiles et exposés ; Faciliter la mise en œuvre de la séquence Eviter-Réduire-Compenser</p>	<p>Mesure opérationnelle n°2 :</p> <p>Accompagner la transition écologique et énergétique sur le territoire</p> <p>Mesure opérationnelle n°6 :</p> <p>Adapter nos ruralités pour favoriser l'équilibre territorial et faire face au changement climatique</p> <p>Mesure opérationnelle n°5.2 :</p> <p>Maintenir et valoriser le patrimoine naturel et culturel du Pays d'Auch</p> <p>SS mesure : Soutien aux actions de préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité</p>
STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT	
<p>♦ Gestion durable de ressource en eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - travaux de réfection du barrage du Lizet - achat de foncier sur les zones humides... 	

<p>♦ Restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques</p> <p>♦ Mise en œuvre du futur schéma des Espaces naturels sensibles</p> <p>♦ Pilotage du partenariat pour l'émergence du SAGE</p>	
<p>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</p> <p>-PCAET de la CA Grand Auch Cœur de Gascogne - Intégration dans la stratégie du SCOT de Gascogne</p> <p>2ème défi du projet de territoire : Accompagner le changement vers des modes de vie plus durables</p> <p><u>Orientation n°2 :</u> Exploiter durablement les ressources naturelles</p> <p>4ème défi du projet de territoire : Adapter nos ruralités pour favoriser l'équilibre territorial</p> <p><u>Orientation n°1 :</u> Utiliser l'espace public comme outil d'équilibre territorial</p>	

⇒ **Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
<p>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</p>	
<p>Région à énergie Positive (REPOS) et Plan Régional d'action en faveur de l'économie circulaire.</p> <p>Objectifs :</p> <p>1 A 2050, réduction de 40% des consommations d'énergie et multiplication par 3 la production d'énergie renouvelable</p> <p>2 Déconnection entre croissance économique et consommation de matières premières</p> <p>3 Zéro déchet éliminé sans valorisation en 2050 (-50% en 2031 par rapport à 2010)</p> <p>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADDET – Occitanie 2040</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consommation du bâti : baisser de 20% la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040 - Consommation transports : baisser de 40% la consommation d'énergie finale des transports de personnes et de marchandises d'ici 2040 - Productions d'ENR : multiplier par 2,6 la production d'énergies renouvelables d'ici 2040 - Déchets : réduire la production de déchets et optimiser la gestion des recyclables. 	<p>Mesure opérationnelle n°2 :</p> <p>Accompagner la transition écologique et énergétique sur le territoire</p>
<p>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ♦ Prise en compte des objectifs du décret tertiaire pour les opérations à venir (rénovation de bâtiments) et application de la RE 2020 pour les bâtiments neufs ♦ Réalisation d'un diagnostic énergétique dans les collèges (fin 2022-début 2023) et de l'ensemble des bâtiments > 1 000 m² (2023) ♦ Élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissement pour son patrimoine immobilier <ul style="list-style-type: none"> ♦ Mise en œuvre de la stratégie « Gers Energie Positive » Création d'un SEM EnR <p>Structuration et développement de la filière bois Energie</p>	
<p>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</p> <p>-PCAET de la CA Grand Auch Cœur de Gascogne</p>	

<p>- Intégration dans la stratégie du SCOT de Gascogne</p> <p>2ème défi du projet de territoire : Accompagner le changement vers des modes de vie plus durables</p> <p>Objectif opérationnel LEADER 1.1 Soutenir et développer l'économie de proximité, sociale et solidaire, l'agriculture et l'alimentation</p> <p>Renouveler l'offre d'habitat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire de l'habitat un levier pour conforter l'armature • Améliorer les conditions d'habiter par la rénovation énergétique des logements 	
--	--

⇒ **Améliorer la santé et le bien-être des habitants**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
<p align="center">STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</p>	
<p>Stratégie « Occitanie, pour une culture partout et pour tous »</p> <p>Stratégie Occitanie, en première ligne pour le sport</p> <p>Plan santé et bien-être, GIP « Ma Santé – Ma Région » : Les Régions ont la charge de la définition et de la mise en œuvre des politiques de formations pour les secteurs sanitaire, médico-social et social qui visent notamment à augmenter les places de formations paramédicales et sociales pour répondre aux besoins de la population. 1512 places de formations paramédicales supplémentaires ont été créées en 2021, et 1 611 places en formations paramédicales et sociales supplémentaires ont été créées en 2022. Dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma des formations sanitaires et sociales, des concertations territoriales associant les acteurs de la Santé seront proposées dans chaque département, entre janvier et mars 2023. A noter qu'en 2022, la Région Occitanie a consacré plus de 95 M€ au fonctionnement des organismes de formations paramédicales et sociales, soit une augmentation de 11% pour accompagner l'ouverture des places supplémentaires.</p> <p align="center">Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADDET – Occitanie 2040</p> <p><u>Santé</u> : penser l'aménagement du territoire au regard des enjeux de santé des populations en encourageant la prise en compte de la santé dans le cadre de la planification locale et de l'aménagement opérationnel via notamment des études d'impact en santé, en améliorant la qualité de l'air en devenant Région à énergie positive. Une attention particulière sera portée à la qualité de l'air dans les territoires urbains à forte croissance démographique.</p>	<p><i>Mesure opérationnelle n°4 :</i></p> <p>Mettre en place les conditions du « bien-vivre » en Pays d'Auch</p> <p><i>Mesure opérationnelle n°5 :</i></p> <p>Soutenir l'offre culturelle pour une ruralité vivante et animée</p>
<p align="center">STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</p>	
<p align="center">♦ Lutter contre la désertification médicale par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Recrutement de professionnels de santé salariés au sein de son Centre Départemental de Santé créé en 2022 et - l'Incitation à l'installation dans le Gers de professionnels de santé via sa Plateforme créée www.dites32.fr - le Cofinancement de l'investissement de Maisons de Santé <p align="center">♦ Mise en œuvre du Projet alimentaire de Territoire « C'est fait dans le Gers »</p>	
(Volet social)	
<p align="center">STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</p>	
<p>3ème défi du projet de territoire : mettre en place les conditions du « bien-vivre » en Pays d'Auch</p> <p>Orientation n°1 :</p>	

Conforter la vitalité des bassins de vie par les services du quotidien Orientation n°2 : Soutenir l'offre culturelle, pour une ruralité vivante et animée	
---	--

Préserver et développer des emplois de qualité

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION Stratégie régionale Emploi-Croissance 2022-2028, Pacte pour l'Embauche	<i>Mesure opérationnelle n°1 :</i> Renforcer l'attractivité du territoire par la création de richesses
STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT <i>Ne relève pas de sa compétence</i>	
STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES 1 ^{er} défi du projet de territoire : Renforcer l'attractivité du territoire par la création de richesse Orientation n°3 : Renouveler et vivifier le tissu économique par la formation et la transmission d'activité	

⇒ **Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION Etats généraux du Rail et de l'intermodalité, Plan Rail et plan Vélo, Stratégie régionale Emploi-Croissance Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADDET – Occitanie 2040 Rééquilibrage= maîtriser la croissance des métropoles, et valoriser le potentiel de développement de tous les territoires Objectifs thématiques <ul style="list-style-type: none"> - Mobilité : garantir l'accès à des mobilités du quotidien pour tous les usagers en assurant l'équité territoriale, en facilitant les modes innovants de transports collectifs, en développant des modes de mobilité active, en développant la coopération entre les autorités organisatrices, en limitant la consommation énergétique finale liée aux transports et, enfin, en augmentant la part modale du fret ferroviaire, maritime et fluvial. - Services : favoriser l'accès aux services de qualité en harmonisant et mutualisant l'offre de services entre les différents territoires, en favorisant la préservation des commerces en centres-villes et cœurs de village, en développant de nouveaux services dans les bourgs-centres, les petites villes, les villes moyennes et les quartiers prioritaires de la ville, en assurant l'égalité territoriale dans l'accès à la formation, et en prenant en compte les besoins spécifiques des différentes catégories de résidents ou d'usagers du territoire ; - Habitat : développer un habitat adapté aux besoins et à la diversité sociale en encourageant une production plus importante de logements (notamment sociaux) en privilégiant la densification et la rénovation du parc existant, en diversifiant l'offre de logements pour répondre aux parcours de vie des habitants, en luttant contre la précarité énergétique des ménages, en prenant en compte la santé et la qualité de l'air dans les projets d'habitat, en prenant en compte les spécificités liées aux dynamiques des territoires littoraux et de montagne (mutation des stations). - Métropoles : limiter les effets négatifs d'une trop grande concentration dans les métropoles via, notamment, la coordination des politiques d'accueil, l'amélioration de l'équilibre population/emploi ou la mise en place de systèmes performants de mobilité. 	<i>Mesure opérationnelle n°3 :</i> Accompagner le changement vers des modes de mobilité durables <i>Mesure opérationnelle n°4 :</i> Mettre en place les conditions du « bien-vivre » en Pays d'Auch <i>Mesure opérationnelle n°6 :</i> Adapter nos ruralités pour favoriser l'équilibre territorial et faire face au changement climatique <i>Mesure opérationnelle n°8 :</i>

<p>Consolider les moteurs métropolitains en renforçant les fonctions métropolitaines et le positionnement à l'international, et en développant le dialogue inter métropoles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Territoires d'équilibre / centralités</u> : développer les nouvelles attractivités par la promotion d'un maillage en territoires d'équilibres et centralités locales et par le renforcement de l'équilibre population-emploi en facilitant l'implantation d'activités dans les petites et moyennes villes, ainsi, que dans les bourgs-centres. - <u>Coopérations</u> : renforcer les synergies territoriales en développant les liens entre territoires <p>- Volet montagne et ruralité</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Offre territoriale</u> : garantir dans les massifs et les territoires de faibles densités un socle de services et l'accès aux ressources extérieures - <u>Complémentarité</u> : inciter aux coopérations entre territoires et avec les espaces métropolitains - <u>Economie rurale et de montagne</u> : accompagner la transition et le développement des économies dans les territoires ruraux et de montagne 	<p>Favoriser les stratégies de développement territorial</p>
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réalisation d'une étude : « quelles infrastructures pour quelles mobilités ? » pour définir une nouvelle stratégie à compter de 2023 ◆ Mise en œuvre du Projet alimentaire de Territoire « C'est fait dans le Gers » (<u>volet logistique</u>) ◆ Stratégie « Gers 2030 » de solidarité territoriale : ingénierie et soutien en investissement pour favoriser l'émergence de projets améliorant le cadre de vie et les services à la population 	
<p style="text-align: center;"><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -PCAET de la CA Grand Auch Cœur de Gascogne - Intégration dans la stratégie du SCOT de Gascogne <p>4^{ème} défi du projet de territoire : Adapter nos ruralités pour favoriser l'équilibre territorial</p> <p>1^{er} défi du projet de territoire : Accompagner le changement vers des modes de vie plus durables <u>Orientation n°1</u> : Encourager les mobilités durables, adaptées au territoire</p> <p>3^{ème} défi du projet de territoire : Mettre en place les conditions du « bien-vivre » en Pays d'Auch <u>Orientation n°1</u> : Conforter la vitalité des bassins de vie par les services du quotidien</p>	

6.2 - Objectifs stratégiques partagés et Mesures opérationnelles

1. Renforcer l'attractivité du territoire par la création de richesses	1.1 Soutenir et développer l'économie de proximité, sociale et solidaire, l'agriculture et l'alimentation	1.1.1 Soutien aux actions en faveur des circuits courts de proximité et de la consommation locale 1.1.2 Accompagnement et déploiement de l'économie circulaire 1.1.3 Maintien et création de commerces en zone rurale
	1.2 Accompagner le développement des entreprises et des acteurs économiques	1.2.1 Soutenir les savoir-faire et filières locales 1.2.2 Favoriser les lieux d'accueil d'entreprises à vocation collective
	1.3 Soutenir les actions touristiques en faveur du développement durable	1.3.1 Soutien aux actions en faveur du « Slow Tourisme » 1.3.2 Développer et valoriser les activités de pleine nature 1.3.3 Favoriser l'itinérance douce sur l'ensemble du territoire
	1.4 Inscrire le territoire au cœur des nouvelles pratiques liées au numérique	1.4.1 Favoriser le « désenclavement » numérique et lutter contre les « zones blanches » du territoire
2. Accompagner la transition écologique et énergétique sur le territoire	2.1 Exploiter durablement les ressources naturelles	2.1.1 Poursuivre et engager des démarches en faveur de la gestion de la ressource eau 2.1.2 Préserver la biodiversité et encourager son intégration dans les projets d'aménagements urbains
	2.2 Encourager la production d'énergies renouvelables	2.2.1 Associer les énergies renouvelables à l'infrastructure économique 2.2.2 Encourager la production d'énergies renouvelables sur le territoire
	2.3 Encourager la réduction de la consommation énergétique	2.3.1 Encourager et poursuivre la construction ou la rénovation de bâtiments publics exemplaires en matière d'efficacité énergétique 2.3.2 Favoriser la sobriété énergétique
3. Accompagner le changement vers des modes de mobilité durables	3.1 Maintenir l'offre de mobilité existante	3.1.1 Soutenir l'offre de mobilité existante et l'acquisition de véhicules électriques 3.1.2 Favoriser les solutions de mobilités alternatives (auto partage, co-voiturage...)
	3.2 Encourager l'émergence d'expérimentations innovantes, durables et inclusives	3.2.1 Encourager les expériences innovantes et inclusives 3.2.2 Encourager la pratique de la marche à pied et du vélo notamment dans les bourgs centres
4. Mettre en place les conditions du "bien-vivre" en Pays d'Auch	4.1 Conforter la vitalité des bassins de vie par les services du quotidien	4.1.1 Soutenir et développer les équipements et infrastructures sportives et de loisirs 4.1.2 Favoriser les actions et infrastructures en faveur de la jeunesse
	4.2 Soutenir l'offre de santé en territoire rural	4.2.1 Maintenir et accompagner les infrastructures de santé 4.2.2 Favoriser l'installation de professionnels de santé en zone rurale

		4.2.3 Soutenir les actions à destination des séniors
5. Soutenir l'offre culturelle, pour une ruralité vivante et animée	5.1 Maintenir et développer une offre culturelle sur le territoire	5.1.1 Favoriser les infrastructures culturelles 5.1.2 Soutien à la mise en œuvre de programmations culturelles et sensibilisation et diffusion auprès des habitants du territoire
	5.2 Maintenir et valoriser le patrimoine naturel et culturel du Pays d'Auch	5.2.1 Préservation et mise en valeur du petit patrimoine et du patrimoine culturel 5.2.2 Soutien aux actions de préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité
6. Adapter nos ruralités pour favoriser l'équilibre territorial et faire face au changement climatique	6.1 Utiliser l'espace public comme outil d'équilibre et de résilience du territoire	6.1.1 Renforcer la qualité et la durabilité des lieux de vie, des espaces publics et y favoriser la re végétalisation
	6.2 Renouveler l'offre d'habitat	6.2.1 Faire de l'habitat un levier pour conforter l'armature 6.2.2 Améliorer les conditions « d'habiter » par la rénovation énergétique des logements
7. Dotation Innovation et Expérimentation	<i>En cours d'élaboration</i>	
8. Assurer la poursuite des politiques et contractualisations territoriales	8.1 Favoriser les stratégies de développement territorial	
	8.2 Soutien à l'assistance technique	

Pour chaque mesure opérationnelle, une fiche-mesure annexée au présent contrat projette les enjeux partagés et fixe une feuille de route territoriale sur-mesure pour la période 2022-2028 permettant d'y répondre. Cette feuille de route identifie en particulier les projets structurants prioritaires qui en découlent.

ARTICLE 7 : INTERVENTION DU DEPARTEMENT DU GERS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

Le Département du Gers réaffirme son partenariat via ses dispositifs de solidarité territoriale qui se traduisent par :

- la mise en œuvre de son offre d'ingénierie de solidarité et
- une complémentarité des financements mobilisables par les maîtres d'ouvrage.

♦ **S'agissant de la solidarité territoriale**, le Département conforte depuis 2017 son soutien aux communes et intercommunalités pour favoriser l'aboutissement des projets par deux dispositifs d'accompagnement complémentaires :

L'ingénierie territoriale de solidarité :

Le Département met à disposition des communes et intercommunalités une équipe de juristes et d'ingénieurs pour apporter une expertise de manière réactive et coordonnée, en partenariat étroit avec le CAUE.

Cet accompagnement consiste en l'apport de conseils techniques, administratifs et juridiques dans les domaines suivants :

- Aménagement et Bâtiments ;
- Assainissement, milieux aquatiques ;
- Voirie ;
- Restauration scolaire ;
- Chaleur renouvelable.

Les conseils proposés visent, selon le besoin, à :

- Aider à la définition des besoins et des acteurs à mobiliser ;
- Rechercher les financements mobilisables ;
- Étudier la faisabilité technique et juridique du projet ;

- Guider les maîtres d'ouvrage dans le montage juridique et gestion du projet (incluant l'accompagnement à la passation des marchés publics avec insertion de clauses sociales).

La mobilisation de financements :

Le Département peut aussi accompagner financièrement les projets, portés par une commune ou une intercommunalité, qui relèvent des thématiques définies comme prioritaires par le Département et en accord avec ses politiques à savoir notamment dans les domaines :

- des énergies renouvelables, de la rénovation énergétique des logements communaux ;
- de la restauration du patrimoine inscrit et classé ;
- des mobilités douces et de la voirie ;
- de l'eau et de l'assainissement,
- du développement d'une restauration scolaire favorisant l'approvisionnement bio et local,
- de l'amélioration de l'accessibilité au public des services et commerces de proximité.

Selon la nature du projet et son éligibilité au regard des critères de financement, le Département pourra alors recourir au fonds le plus approprié, en complémentarité des cofinancements mobilisables auprès des autres partenaires.

♦ **Concernant les infrastructures de mobilités**, la collectivité entretient et développe les infrastructures de mobilité, notamment de mobilités douces : routes départementales, chemins de grande randonnée du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée), Vélo routes et Voie Verte, piste cyclable, chemin de halage.

Le Département participe également au financement pour la réalisation du Grand Projet Ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) visant à relier l'Atlantique à la Méditerranée par une liaison à grande vitesse ce qui permettra un désenclavement utile au rayonnement accru de la force touristique du Gers mais aussi de construire des espaces de réciprocité avec les territoires concernés utiles à toutes les faces de l'activité des Gersois et des Gersoises.

♦ **En matière d'Habitat**, par délibération du 24 juin 2022, le Conseil départemental du Gers continue d'inscrire son action, dans la durée, en faveur d'un habitat adapté et de qualité pour tous les publics.

La nouvelle politique de l'habitat couvre la période 2022 à 2028 et vise une plus grande performance des logements qui s'inscrit dans une dynamique de transition énergétique et environnementale, de lutte contre l'habitat indigne ou de maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap face aux enjeux climatiques et sociaux actuels.

Le Département accompagne par des soutiens financiers, les propriétaires occupants ou bailleurs sociaux en vue de rénover un parc gersois qui nécessite des réponses adaptées (vieillesse, performances énergétiques, habitat inclusif, etc.).

Le Département affiche plusieurs priorités :

→ **Le parc privé** : poursuite des aides à destination des propriétaires occupants à travers la prime complémentaire à l'ANAH – *Agence Nationale de l'Habitat*, la prise en charge de l'ingénierie des dossiers Habitat du secteur diffus et l'animation du guichet de la rénovation énergétique : le Guichet Rénov'Occitanie du Gers.

→ **Le parc public** : aide en faveur de la politique de construction et de réhabilitation des logements des bailleurs sociaux avec un soutien spécifique à l'Office Public de l'Habitat (dans le cadre du projet NPRU - *Nouvelle Politique de Renouvellement Urbain*) et une attention à l'utilisation des énergies renouvelables, de matériaux biosourcés, la revitalisation des centres-bourgs, l'habitat inclusif ou la prise en compte des besoins du public prioritaire du Département.

→ **Les territoires** : via une politique habitat transversale au cœur des enjeux territoriaux en accompagnant l'émergence des politiques Habitat locales (appui financier aux études petites villes de demain ou d'OPAH – *Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat*) mais aussi par le biais de l'animation de l'Observatoire de l'Habitat.

ARTICLE 8 : INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

Le contrat Territorial Occitanie 2022-2028 mobilise **l'ensemble des politiques et dispositifs d'intervention de la Région sur la base de ses compétences d'intervention et des axes prioritaires définis dans le prochain CPER et les nouveaux programmes de Fonds Européens.**

Par ailleurs, cette nouvelle génération de politique territoriale mobilise aussi l'ensemble des opérateurs régionaux :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie
- AGEPEY : Agence des Pyrénées
-

La Région recherchera à optimiser l'incitativité et la différenciation de son intervention, pour renforcer l'impact de l'action régionale en faveur du rééquilibrage territorial, et de la promotion d'un nouveau modèle de développement plus sobre, plus vertueux et plus juste.

Au titre de la solidarité territoriale, une attention particulière sera portée aux projets situés dans des Communes de Montagne, des Communes Bourgs centres ou dans des quartiers relevant de la géographie prioritaire de la ville.

D'autre part, les actions concourant à la préservation de la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique (actions sur les continuités écologiques notamment : trames vertes, bleues et noires), du projet territorial de l'énergie et aux enjeux de conciliation seront particulièrement encouragées.

La Région apportera une attention particulière, dans le cadre de ce contrat, d'une part, à **l'innovation et à l'expérimentation territoriale**, et d'autre part, à la démarche « **Territoire d'innovation pour un aménagement durable** » inscrite au PACTE VERT et lancée à l'été 2021 pour développer une offre de services nouvelle en accompagnant en ingénierie et financièrement des projets d'expérimentations sur l'habitat durable, l'urbanisme transitoire, l'intermodalité et le développement de la nature en ville.

ARTICLE 9 : INTERVENTION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

Le territoire du PETR DU PAYS D'AUCH est plus particulièrement concerné par :

En tant qu'autorité de gestion du Programme Régional Occitanie FEDER-FSE 2021-2027 et en tant qu'autorité de gestion régionale du FEADER 2023-2027, la Région veillera à la mobilisation des fonds européens en cofinancement des projets prioritaires retenus dans les Programmes Opérationnels Prévisionnels découlant du présent contrat.

La sollicitation déjà effective ou à prévoir d'un cofinancement européen FEDER, FSE+ ou FEADER sera systématiquement mentionnée dans les Programmes Opérationnels Prévisionnels. Cette indication ne se substitue cependant pas au dépôt d'un dossier de demande de subvention par le porteur de projet selon les modalités spécifiques à chaque programme européen.

Enfin, le présent Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 constitue la Démarche Territoriale Intégrée de référence pour la mise en œuvre des fonds européens :

- **Au titre du Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER PAYS D'AUCH**, dont la structure porteuse est le PETR du Pays d'Auch,

Le Pays d'Auch en partenariat avec le Pays Portes de Gascogne formait un GAL commun sur la programmation 2014-2022. Pour la programmation 2023-2027, le PETR du Pays d'Auch a été sélectionné pour être structure porteuse d'un GAL Leader seul. La candidature étant actuellement en cours, les thématiques envisagées pour la future programmation sont réunies autour de 3 objectifs stratégiques, soit :

- Renforcer l'attractivité du territoire par la création de richesses
- Mettre en place les conditions du « bien-vivre » en Pays d'Auch
- Accompagner le changement vers des modes de vie plus durables

Au titre de l'approche Territoriale Intégrée 5 (OS5) du FEDER 2021-2027, dont la structure porteuse est le PETR du Pays d'Auch

Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été ouvert du 15 juin au 16 septembre 2022 pour sélectionner les territoires signataires d'un Contrat Territorial Occitanie qui pourront bénéficier d'une approche territoriale intégrée (ATI) dans le cadre du programme régional Occitanie FEDER-FSE+ pour 2021-2027.

Cette démarche d'accompagnement territorial pourrait faciliter l'accès aux financements européens aux porteurs de projets du territoire. Cet objectif est scindé en 2 volets : urbain et rural.

Le PETR du Pays d'Auch a été sélectionné pour porter l'ATI sur le territoire du Pays d'Auch.

ARTICLE 10 : GOUVERNANCE

L'élaboration du Projet de Territoire, du Contrat Cadre, du Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028 et des Programmes Opérationnels annuels, ainsi que leur mise en œuvre, reposeront sur une forte implication de l'ensemble des acteurs, et notamment sur la mobilisation de **3 instances de gouvernance** :

1. Un **Comité Territorial de Pilotage stratégique et de suivi** est créé à l'échelle du territoire du PETR DU PAYS D'AUCH.

Ce comité, réuni à l'initiative du Territoire, a pour missions :

- **D'approuver le Contrat Cadre** avant leur validation par les instances délibérantes de chaque cosignataire,
- **D'identifier, de sélectionner, de prioriser les projets présentés aux partenaires co-financeurs dans chaque Programme Opérationnel annuel,**
- **D'apprécier chaque année l'état d'avancement de la programmation**, qui pourra donner lieu le cas échéant à des propositions de modifications de programmation par voie d'avenant,
- **D'ajuster si nécessaire le contrat cadre, notamment dans son article 6.1 relatif aux Trajectoires d'Engagement**
- De fixer, de manière annuelle, **la feuille de route partenariale en matière d'ingénierie territoriale** sur le territoire,
- De procéder à **l'évaluation permanente des conditions de mise en œuvre** du contrat et à la tenue du document de suivi « Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028.

Ce comité est composé des représentants des cosignataires du contrat, des services de l'Etat.

2. **Une Conférence des Maires**, organisée par le territoire de projet, réunie à l'initiative du territoire, au moins une fois par an, lors du processus d'élaboration du Programme Opérationnel Prévisionnel, pour prendre en compte les besoins de chaque commune.
3. **Un Comité Participatif Citoyen Local**, représentatif de la diversité des habitants et acteurs du territoire, sera institué selon des modalités propres à chaque territoire, dans le respect de la parité.
Lorsqu'il existe, le Conseil de Développement pourra constituer ce Comité. Ses membres devront être tenus informés des projets de Programmes Opérationnels Prévisionnels afin de pouvoir formuler, à l'attention du Comité de Pilotage, des observations, avis et propositions.
L'organisation d'espaces d'information citoyenne et de débats participatifs sera encouragée. A travers leur participation, il s'agit de contribuer à la réappropriation par les habitants des enjeux et de l'avenir de leur territoire.

Enfin, et en lien avec le Volet Territorial du prochain CPER 2021-2027, il est prévu un processus de convergence et de complémentarité entre le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et le Contrat Territorial Occitanie (CTO) qui précisera, au travers d'un **Pacte Territorial Occitanie**, la gouvernance partagée sur le territoire ainsi que, les modalités de programmation coordonnées des opérations.

ARTICLE 11 : RENFORCEMENT ET COORDINATION DE L'INGENIERIE TERRITORIALE SUR LE PETR DU PAYS D'AUCH

La qualité de l'ingénierie territoriale est un facteur décisif de la réussite de l'ambition du présent contrat et de la capacité de transformation, d'innovation et d'expérimentation du territoire.

Le renforcement de l'ingénierie territoriale repose sur :

- Le développement et la montée en compétence des ressources d'ingénierie internes du territoire,
- L'identification et la mobilisation coordonnée de l'offre d'ingénierie disponibles sur le territoire à l'initiative des partenaires du présent contrat et de leurs opérateurs, de l'Etat ou de tout autre opérateur.

Pour tous les territoires :

L'ensemble des partenaires s'engagent à privilégier la coordination de leurs moyens d'ingénierie dans le cadre d'un nouveau partenariat technique, stratégique et opérationnel animé dans le cadre du présent contrat.

Pour les territoires ruraux :

La Région Occitanie s'engage à soutenir l'ingénierie territoriale interne du territoire, y compris l'animation et les actions du Conseil de Développement ou du Comité Participatif Citoyen Local, selon les modalités d'intervention de son dispositif spécifique d'intervention.

Le territoire devra démontrer comment l'ingénierie ainsi mobilisée, est mise au service du déploiement sur le territoire des politiques et priorités régionales, en articulation avec l'ingénierie externe disponible. A ce titre, une participation active du territoire dans le Réseau Régional des Développeurs Territoriaux Occitanie est attendue.

ARTICLE 12 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE ET DE SUIVI DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE

12.1 Le Programme opérationnel annuel, outil de mise en œuvre opérationnelle du contrat

Au début de chaque année, et en articulation avec l'élaboration et l'adoption des budgets communaux et intercommunaux, la mise en œuvre opérationnelle du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 se traduira par l'élaboration d'un Programme Opérationnel Annuel.

Ce Programme Opérationnel recense l'ensemble des projets d'investissement du territoire de projet, des intercommunalités et des communes du territoire et de leurs groupements ou opérateurs, qui souhaitent solliciter le soutien des partenaires du Contrat durant l'exercice concerné.

Pour cela **les projets devront être qualifiés** par l'ensemble des partenaires dans le cadre du dialogue territorial, afin de s'assurer que le projet répond aux conditions cumulatives suivantes :

- Contribuer significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contrevenir à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantir la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Ce Programme Opérationnel devra être validé par le Comité de Pilotage, au plus tard à la fin du premier semestre. Pour cela :

- Le projet de P.O doit être transmis, par le territoire, dans sa première version fin janvier,
- Il fera l'objet d'un dialogue de gestion dans le courant du 1^{er} trimestre, pour une validation au plus tard à la fin du premier semestre.

Le **Programme Opérationnel Annuel** pourra faire l'objet d'avenant en cours d'année si nécessaire.

L'inscription d'un projet dans le Programme Opérationnel ne vaut pas demande de subvention.

- Tout projet inscrit dans le Programme Opérationnel Annuel doit faire l'objet du dépôt d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention concerné.

La qualification d'un projet, dans le Programme Opérationnel ne vaut pas promesse de subvention mais signifie l'intérêt des partenaires sur le projet.

- Le plan de financement prévisionnel indiqué pour chaque projet dans le Programme Opérationnel correspond à la sollicitation du porteur de projet et est strictement indicatif.
- L'aide et son montant définitif accordée ne peuvent être confirmés qu'après instruction technique, administrative et financière du dossier.

En fin d'année, le Programme Opérationnel est clôturé.

- L'inscription des projets pour lesquels l'aide des partenaires, signifiée par le dépôt d'un dossier de demande de subvention dûment complété, n'a pas été sollicitée est annulée.
- Ces projets peuvent, le cas échéant, être proposés à nouveau dans le cadre d'un Programme Opérationnel ultérieur.

!/ Afin de disposer d'une vision prospective et d'une approche globale de l'aménagement du territoire, les projets d'investissement communaux, intercommunaux ou territoriaux doivent être proposés dans le projet de Programme Opérationnel Annuel, établi par le territoire, en vue d'échanges entre les partenaires financiers.

Ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert
- Inscription dans un programme opérationnel annuel
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur

12.2 – Le Programme Pluriannuel Prévisionnel de Projets et d'Investissements 2022-2028, outil de suivi pluriannuel indicatif du Contrat Territorial Occitanie

En parallèle à l'adoption du présent Contrat, les partenaires conviennent de tenir à jour en continu un « **Programme Pluriannuel Prévisionnel de Projets et d'Investissements** » non contractuel, pré-identifiant la liste indicative et prévisionnelle des projets d'investissement sur le territoire pour la période 2022-2028.

Ce document évolutif constitue un outil de suivi en temps réel du contrat et de ses perspectives à venir et recense notamment :

- Les grands équipements pour le développement de l'activité et l'offre de services nécessaires pour les différents bassins de vie du territoire sur la durée du Contrat.
- Les types de projets d'intérêt local devant être menés sur la période 2022-2028.
- Les projets de renouvellement urbain et les projets résultant des Contrats Bourgs-Centres Occitanie 2022-2028 qui sont parties intégrantes du présent contrat.
- Les projets immobiliers et fonciers structurants portés par la Région et/ou dont elle est maître d'ouvrage (lycées, CREPS et sport, Culture, Economie...).

ARTICLE 13 : MODALITES D'ÉVALUATION

Dans le cadre du contrat territorial, une approche qualitative sera recherchée pour valider et mettre en œuvre prioritairement des actions en cohérence avec le PACTE VERT. Une politique et des outils d'évaluation devront être mis en place par le territoire de projet en partenariat avec la Région.

L'évaluation des politiques publiques mises en œuvre au travers du présent Contrat territorial comporte plusieurs enjeux :

- Permettre aux citoyens d'en apprécier la valeur en rendant les effets des politiques publiques plus visibles et plus lisibles ;
- Contribuer au débat démocratique, notamment autour des rapports d'évaluation, et à la participation citoyenne ;
- Produire des éléments de diagnostic permettant aux financeurs, le cas échéant, de réorienter leurs stratégies.

Une évaluation ciblée des principaux projets financés au titre du présent Contrat pourra utilement être effectuée, au travers notamment d'une sélection d'indicateurs définis dans le PACTE VERT.

ARTICLE 14 : MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION

Mention sera faite par le PETR du Pays d'Auch de la référence au présent Contrat pour toute opération tant intellectuelle que matérielle conduite à ce titre.

En particulier, les logotypes des partenaires co-financeurs, conformes à leurs chartes graphiques respectives, doit figurer sur tous les documents, matériels ou réalisations financées dans le cadre du présent contrat.

ARTICLE 15 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS

Le présent contrat peut faire l'objet de modifications par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties signataires.

Fait à _____, le _____

La Présidente du PETR

Céline Salles

**La Présidente du Conseil Régional
Occitanie**

Carole DELGA

Le Président du Conseil Départemental

Philippe DUPOUY

**Le Président du CA Grand Auch Cœur de
Gascogne**

Bernard PENSIVY

**La Vice Présidente de la CC Astarac Arros en
Gascogne**

Annie BOURDALLE

**Le Président de la CC Cœur d'Astarac en
Gascogne**

Patrick FANTON

Le Président de la CC Val de Gers

François RIVIERE

ANNEXE 1

Objectifs stratégiques et fiches mesures

L'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du CTO du PETR Pays Portes de Gascogne sur l'accompagnement financier du projet.

Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;
- Inscription dans un programme opérationnel annuel (cf. article 12) ;
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

SOMMAIRE DES FICHES MESURES

1. Renforcer l'attractivité du territoire par la création de richesses

2. Accompagner la transition écologique et énergétique sur le territoire

3. Accompagner le changement vers des modes de mobilité durables

4. Mettre en place les conditions du "bien-vivre" en Pays d'Auch

5. Soutenir l'offre culturelle, pour une ruralité vivante et animée

6. Adapter nos ruralités pour favoriser l'équilibre territorial et faire face au changement climatique

7. Dotation Innovation et Expérimentation

8. Assurer la poursuite des politiques et contractualisations territoriales